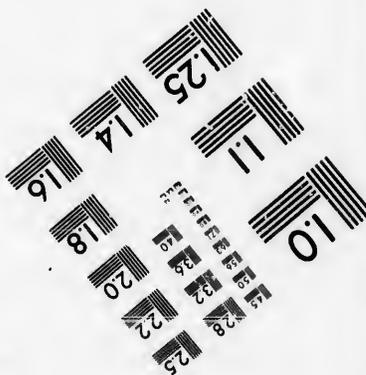
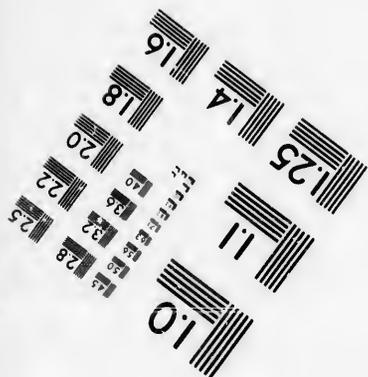
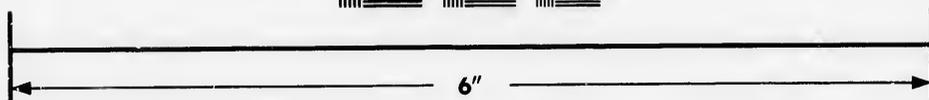
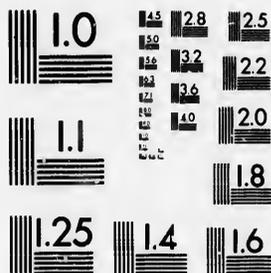


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
12
13
18
20
22
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
01

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: La page de titre de l'étiquette est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.
- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

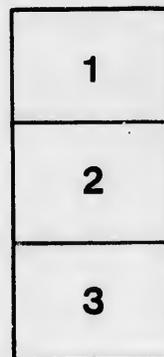
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
difler
une
page

rata
o

elure,
à

ais filmée en

32X

1re session, 4e parlement, 16 Victoria, 1862.-3.

TÉMOIGNAGES.

Produits à la barre de l'honorable conseil législatif du Canada, au soutien des allégués du bill intitulé, "Acte pour venir en aide à *William Henry "Beresford."*"

James G. Robertson
le

R. E. B. Robertson


QUÉBEC :
IMPRIMERIE DE BUREAU ET MARCOTTE.

TÉMOIGNAGES

PRODUITS

A LA BARRE DU CONSEIL LEGISLATIF

A

L'APPUI DU BILL

DE

DIVORCE DE BERESFORD.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

JRUDI, 31 MARS, 1853.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour venir en aide à *William Henry Beresford*," et pour entendre les conseils pour et contre icelui et pour la sommation des membres.

Les conseils ont en conséquence été appelés.

Et *George O'Kill Stuart*, écuyer, a comparu comme conseil de la part du pétitionnaire, et aucun conseil n'a comparu de la part de *Mad. Beresford*.

Ordonné, Qu'il soit permis au conseil du pétitionnaire de faire entendre, tous ses témoins à la barre de cette chambre, et de produire toute autre preuve qui tendra à établir qu'un avis régulier de l'ordre pour la seconde lecture du dit bill et une copie d'icelui ont été régulièrement servis à la partie d'avec laquelle on cherche à obtenir un divorce, ou qui établira qu'il a été impossible de se conformer à la soixantième règle de cette chambre.

Alors *M. James McCracken*, grand bailli de la cité de *Hamilton*, a été appelé et après serment prêté, a été entendu comme suit:—

"(Par le conseil).—Connaissez-vous le capitaine et *Mad. Beresford*, et depuis quand? Si c'est le cas, dites si vous avez servi à *Mad. Beresford* un double ou copie du bill maintenant devant cette chambre, pour le divorce du dit capitaine *Beresford* d'avec sa dite femme, et comment avez-vous fait ce service?"

"Je connais les parties depuis le printemps de 1851. J'ai servi à *Mad. Beresford* un double du dit bill, en me transportant le vingt-deuxième jour de mars courant à la maison qu'elle habite près *Rochester*, dans l'état de *New-York*, en la demandant et en m'efforçant d'obtenir entrée dans la maison, dans la vue de la voir et de lui servir le dit double, et en remettant le dit double à *Daniel Gallagher*, après qu'il m'eût dit qu'il était son agent et que tous papiers destinés à *Mad. Beresford* devaient lui être remis, et sur son refus de m'admettre dans la maison."

(Par un membre.)—“ Savez-vous que la personne qui vous a ainsi refusé l'entrée
 “ était *Daniel Gallagher*, qui a résidé depuis quelque temps avec Mad.
 “ *Beresford* ? ”

“ Je le sais. ”

“ Comment savez-vous que la maison où vous avez été à *Rochester*, est celle dans
 “ laquelle Mad. *Beresford* résidait alors ? ”

“ J'avais déjà passé devant la maison, et l'on m'avait dit qu'elle y demeurait ; en
 “ outre, le 1er de février dernier, je suis entré dans la maison lors de l'en-
 “ trement de son enfant, et je l'y ai vue. ”

(Par le conseil.)—“ Produisez le document qui est un double du bill que vous
 “ avez servi à Mad. *Beresford*, et dites si vous avez comparé le document
 “ que vous avez servi avec le document maintenant exhibé, et si vous vous
 “ êtes assuré qu'il en était une copie fidèle, avant d'en effectuer le service,
 “ tel que vous le mentionnez dans votre réponse précédente ? ”

“ Je produis le document que j'ai comparé avec celui que j'ai servi à Mad.
 “ *Beresford*, après m'être assuré que c'en était une copie fidèle. ”

(Ici le témoin a produit un double du bill, et une copie de l'ordre pour sa
 seconde lecture, certifiés par le greffier de cette chambre.)

“ Avez-vous servi l'ordre maintenant produit avec le dit bill, en en laissant une
 “ copie avec le dit bill, au temps que vous avez fait le service déjà men-
 “ tionné ; et les avez-vous comparés ensemble, afin de vous assurer que vous
 “ serviez une vraie copie de l'ordre ? ”

“ Oui ? ”

“ Avez-vous raison de savoir ou de croire que le refus de vous admettre à servir
 “ les dits bill et ordre personnellement, était dans la vue d'en éviter le ser-
 “ vice ? Si c'est le cas, dites qui vous fait croire cela. ”

“ Je le crois, parce qu'ils se sont probablement imaginés qu'en agissant ainsi, ils
 “ empêcheraient la passation de ce bill. ”

“ *Daniel Gallagher* et Mad. *Beresford* savaient-ils que vous étiez le grand bailli
 “ de la cité de *Hamilton* ? ”

“ Je ne pense pas. Lorsque je les ai connus d'abord, j'étais chef constable.
 “ Depuis ce temps, j'ai été nommé grand bailli. ”

“ Le dit *Daniel Gallagher* était-il au service de M. et Mad. *Beresford* à *Hamil-*
 “ *ton* ? S'il l'était, dites en quelle qualité et depuis combien de temps, au
 “ meilleur de votre connaissance. ”

“ Il était à leur service en qualité de cocher. Je ne puis dire depuis combien
 “ de temps ; mais je l'ai souvent vu conduire la voiture de Mad. *Beresford*.
 “ Je me rappelle particulièrement un dimanche que j'eus occasion d'arrêter
 “ Mad. *Beresford*, dans le mois de mai, 1851. ”

“ Le dit *Daniel Gallagher* était-il au service de Mad. *Beresford*, ou vous a-t-il paru l'être, lors de l'enterrement de l'enfant auquel vous avez déjà référé ? ”

“ Je ne puis dire s'il était le serviteur ou l'homme de la maison. Il était là.”

“ Dites où était située la maison ; si elle était près ou dans les environs de *Rochester* et qu'elle était sa grandeur ; décrivez-là de manière à pouvoir identifier l'endroit où elle est située ? ”

“ C'était une petite maison, à deux milles et demi, ou à peu près, de la cité de *Rochester*, une maison en bois non peinturée, à une petite distance du grand chemin.”

“ Pouvez-vous nommer quelques-uns des voisins de Mad. *Beresford* ? Si vous le pouvez, mentionnez leurs noms.”

“ Je ne les connais pas par leur nom, excepté un M. *Leggett*.”

“ Mad. *Beresford* est-elle séparée d'avec son mari, si c'est le cas, dites depuis combien de temps, et où a-t-il résidé depuis leur séparation ? ”

“ Ils se sont séparés dans le cours du mois d'août 1851, suivant ce que m'a dit M. *Beresford*. Le bruit courait généralement qu'elle était partie. Je ne connais rien de la séparation à part de ce que j'en ai entendu dire. J'aprends qu'il réside à Toronto ; je l'ai vu là.”

“ Mad. *Beresford* a-t-elle laissé *Hamilton* à, ou vers l'époque mentionnée dans votre dernière réponse ? Si c'est le cas, dites si le dit *Daniel Gallagher* est parti en même temps et avec elle ? ”

“ Rien de ce que j'en sais est à ma connaissance personnelle. J'ai appris qu'il était parti le premier et qu'elle l'avait suivi ; j'ai aussi entendu dire qu'il était revenu. Tout ce que j'en sais est sur oui-dire. Je ne m'en suis pas occupé.”

(*Par un membre.*)—“ Quelle est la distance de *Hamilton* à *Rochester*, et de *Hamilton* à *Québec* ? ”

“ De *Hamilton* à *Rochester*, il y a environ cent vingt-cinq milles, et de *Hamilton* à *Québec*, six cent milles.”

“ Pour quelle raison êtes-vous allé à la résidence de Mad. *Beresford*, en février dernier ? ”

“ M. *Gamble* m'avait prié d'y aller avec une autre personne, afin de l'indiquer à cette personne comme étant Mad. *Beresford*.”

(*Par le Conseil.*)—“ Quelle est la meilleure route pour se rendre de *Rochester* à *Québec*, et combien de temps met-on pour se rendre d'un lieu à l'autre ? ”

“ Je crois que dans le moment, la meilleure route est par les chemins de fer du côté américain. On met environ trois à quatre jours à faire le voyage.”

Le témoin a reçu ordre de se retirer.

Alors M. *Robert Leggett* a été appelé ; et après avoir prêté serment a été entendu comme suit :—

(*Par le conseil.*)—“ Quels sont vos nom et profession, et où demeurez-vous ? ”

“ Je m'appelle *Robert Leggett*, je suis fermier, et je demeure à *Irondequoit*, dans le comté de *Munroe*, dans l'état de *New York*, près *Rochester*.”

“ Connaissez-vous Mad. *Beresford*, l'épouse du Capt. *Beresford* ? Si vous la connaissez, dites depuis combien de temps, et quand, et où vous l'avez connue.”

“ Je connais une dame qui se donne le nom de *Catherine Emma Beresford*, et se dit l'épouse du Capt. *William Henry Beresford*.”

“ Je la connais depuis le commencement d'août 1851, lorsque j'ai fait sa connaissance dans la ville d'*Irondequoit*.”

“ A quelle distance demeurez-vous de *Rochester* ? ”

“ A environ deux milles et demi du centre de la cité.”

“ Mad. *Beresford* a-t-elle demeuré dans votre voisinage ? Si c'est le cas, dites depuis combien de temps et à quelle distance de chez vous ? ”

“ Mad. *Beresford* demene à environ quatre à cinq perches de chez moi, depuis le huit ou le neuf août 1851.”

“ Dans quelle espèce de maison Mad. *Beresford* a-t-elle ainsi demeuré ? Dites la grandeur de la maison, et qui a résidé avec elle depuis qu'elle est votre voisine ? ”

“ La maison a un étage et demi, et environ dix-huit pieds par viugt-quatre au rez-de-chaussée ; elle est bâtie en bois et non peinturée. Un jeune homme du nom de *Daniel Gallagher* a demeuré avec elle depuis qu'elle est ma voisine.”

“ Depuis que Mad. *Beresford* est établie dans voire voisinage, *Daniel Gallagher* est-il la seule personne qui ait résidé dans la maison ? ”

“ Personne, à ma connaissance, excepté un de ses frères qui est venu de *New-York* et a demeuré deux ou trois mois avec elle.”

“ Connaissez-vous le dernier témoin, et vous rappelez-vous l'avoir vu chez Mad. *Beresford*, quand et combien de fois ? ”

“ Je connais le dernier témoin, et je me rappelle l'avoir vu chez Mad. *Beresford* vers le premier février dernier pour la première fois. Il est venu dans ma maison ensuite, et m'a dit qu'il avait été chez Mad. *Beresford*, mais je ne l'y ai pas vu. Je crois qu'il y a eu environ une semaine lundi ou mardi dernier.”

“ Avez-vous été ainsi que votre famille sur un pied d'intimité pendant un certain temps, et quel temps, avec Mad. *Beresford*, et dans ce cas, avez-vous été à même, pendant que cette intimité a duré, de connaître le nombre des personnes qui habitaient sa maison ? ”

“ Mad. *Beresford* est venue la première chez moi, et nous avons vécu dans une
 “ grande intimité jusqu'au mois de juillet dernier, lorsqu'elle a rompu cette
 “ intimité.”

“ Elle était chez moi les deux tiers de la journée ; pendant la durée de notre
 “ intimité, elle a été telle que j'ai pu m'assurer du nombre des personnes
 “ qui habitaient sa maison.”

“ Quand avez-vous vu *Daniel Gallagher* dans ou aux environs de l'établissement
 “ de Mad. *Beresford* pour la dernière fois ? Dites aussi s'il demeurait avec
 “ elle, lors de la dernière visite de M. *McCracken* à *Rochester*, il y a environ
 “ une semaine ou deux.”

“ Je crois qu'il est venu le vingt-et-un ou le vingt-deux de ce mois ; *Gallagher*
 “ demeurait avec elle au temps mentionné dans cette question.”

“ Votre maison n'a-t-elle pas la vue sur la maison de Mad. *Beresford* et ses
 “ dépendances ? Si c'est le cas, dites de quelle manière et jusqu'à quel
 “ point.”

“ Mon établissement domine celui de Mad. *Beresford* de telle sorte que je puis
 “ de chez moi voir tout ce qui se passe sur les prémisses de Mad. *Beresford*,
 “ aussi bien que si j'y étais. Sa maison est plus éloignée que la mienne de
 “ la rue. Le devant de sa maison est à peu près en ligne avec le derrière
 “ de la mienne, distance d'environ quarante-deux pieds.”

“ Dites si pendant un temps, et quel temps, on a refusé l'entrée de la maison de
 “ Mad. *Beresford* à certaines personnes, et à quelles personnes ; et si elle a
 “ été tenue fermée pour quelque raison particulière, et qu'elle est cette
 “ raison ? ”

“ La maison de Mad. *Beresford* a été fermée depuis le 15 août, et
 “ nombre de personnes qui y sont allées ont été informées que
 “ *Beresford* n'était pas à la maison. Personne n'a été admise.
 “ deux dames qui y sont entrées par accident. Elle se renferma
 “ qu'il ne fût pas connu qu'elle avait eu un enfant.”

(*Par un membre.*)— “ Mad. *Beresford* était-elle connue sous un autre nom ? ”

“ Non.”

“ Depuis que Mad. *Beresford* demeure aux environs de *Rochester*, M. *Beresford*
 “ a-t-il été vu dans ou autour de son établissement ? ”

“ Pas à ma connaissance. Je ne le connais pas.”

“ Est-il à votre connaissance que Mad. *Beresford* ait laissé sa demeure, près
 “ *Rochester*, pour aller rencontrer M. *Beresford* à *Toronto* ? ”

“ Non.”

Le témoin a reçu ordre de se retirer.

Le conseil a reçu ordre de se retirer.

Il a été alors proposé que la considération ultérieure et la seconde lecture du dit bill soient remises à demain, et que cet item soit le premier sur les ordres du jour.

La question étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Vendredi, 1er avril 1853.

L'ordre du jour étant lu pour la considération ultérieure et la seconde lecture du bill, intitulé, "Acte pour venir en aide à *William Henry Beresford*," et pour entendre les conseils pour et contre icelui ;

Les conseils ont été en conséquence appelés.

Et *George O'Kill Stuart*, Sénateur, a comparu comme conseil, de la part du pétitionnaire.

Et aucun conseil n'a comparu de la part de Mad. *Beresford*.

Alors M. *William Breck* a été appelé, et après avoir été assermenté, a été entendu comme suit :—

"Quels sont vos nom et profession, et le lieu de votre résidence?"

"Je m'appelle *William Breck*, je suis procureur et je réside en la cité de *Rochester*, dans l'état de *New-York*."

"Connaissez-vous *Emma Catherine Lawrence*, l'épouse de *William Henry Beresford*, ancien capitaine dans la brigade des carabiniers de sa majesté et depuis combien de temps? Dites aussi exactement que vous le pourrez, l'époque à laquelle vous avez fait sa connaissance, et en quel lieu."

"Je connais la personne en question, et je l'ai connue depuis le mois de janvier 1852, lorsque je l'ai vue pour la première fois dans la cité de *Rochester*.
"Je l'ai vue depuis plusieurs fois."

"Où Mad. *Beresford* a-t-elle demeuré depuis que vous la connaissez? Décrivez la maison et dépendances où elle a résidé depuis quelle demeure à ou près *Rochester*."

"Je crois que c'est dans la ville d'*Irondequoit*, près *Rochester*, du moins c'est ce que j'ai appris. La maison est une petite bâtisse en bois, d'un étage et demi, d'environ vingt pieds sur trente au rez-de-chaussée et avoisine celle de M. *Robert Leggett* dans la dite ville. Elle m'a été indiquée comme étant la demeure de Mad. *Beresford*."

"Quand avez-vous vu Mad. *Beresford* à *Rochester*, dans quelle maison et combien de fois?"

- “ Je l’ai vu pour la dernière fois dans le mois d’avril 1852, à *Rochester*. Je l’ai
 “ vu dans l’étude d’un avocat, deux ou trois fois, je crois.”
- “ Dites le nom de l’avocat dans l’étude duquel vous avez vu Mad. *Beresford*, et
 “ en quelle qualité agissait-il pour Mad. *Beresford*.”
- “ Le nom de l’avocat est *Charles Clarke*. Il agissait alors comme l’agent et pro-
 “ cureur de Mad. *Beresford*, et depuis cette époque, il est souvent venu
 “ depuis à mon bureau comme son procureur.”
- “ Mad. *Beresford* était-elle présente lorsque le dit *Charles Clarke* agissait comme
 “ son procureur, et est-il à votre connaissance qu’elle ait sanctionné ses
 “ actes en cette qualité ? ”
- “ Elle était présente et elle a sanctionné ses actes. Je n’ai jamais vu Mad. *Be-
 “ resford*, si ce n’est en présence de M. *Clarke*.”
- “ Quelle était la nature des affaires qui requéraient les services du dit *Charles
 “ Clarke*, comme son procureur ? ”
- “ Il recevait les deniers que *Clarke Gamble*, écuyer, de *Toronto*, me transmettait
 “ de la part du capitaine *Beresford*, pour Mad. *Beresford*. Ils étaient trans-
 “ mis par quartiers, et j’en ai reçu trois que j’ai payés à M. *Clarke*, en la pré-
 “ sence de Mad. *Beresford*, et pour lesquels j’ai obtenu des reçus.”
- “ Avez-vous été prié, et par qui, de servir à Mad. *Beresford* le bill de divorce
 “ actuellement devant cette chambre ? Dites quand.”
- “ J’ai reçu de M. *Gamble*, de *Toronto*, par la poste, le dix-neuf mars dernier le
 “ bill et l’ordre accompagnés de doubles que je devais servir; les mêmes
 “ que M. *McCracken* a servis plus tard, les lui ayant donné.”
- “ Avez-vous réussi à effectuer ce service ? Si non, qui vous en a empêché.
 “ Expliquez les circonstances sous lesquelles vous l’avez entrepris, et les
 “ causes qui vous ont empêché de réussir.”
- “ Le lendemain de leur réception, le vingt mars, je me transportai à la maison
 “ du docteur *Van Ingen*, à *Rochester*, où je croyais trouver Mad. *Beresford*.
 “ J’avais avec moi le bill et l’ordre ainsi que les doubles dans l’intention de
 “ les servir, si je la voyais. Là je rencontrai son procureur, M. *Clarke*, et
 “ je lui dis ce que j’avais en ma possession. Je lui conseillai de me permet-
 “ tre de servir les papiers à Mad. *Beresford*, plutôt que de m’obliger d’en-
 “ voyer un officier à sa demeure, ce que je serais forcé de faire. Il m’a dit
 “ qu’il avait donné ordre à Mad. *Beresford*, comme son procureur, de ne
 “ recevoir aucuns papiers de qui que ce soit, et de ne permettre à qui que ce
 “ soit de lui servir des papiers à sa demeure. Il ajouta que si j’avais ces
 “ papiers pour lui servir, je ferais mieux de les envoyer à sa demeure, et que
 “ s’ils étaient remis à *Dan. Gallagher*; qui était son agent, il les recevrait et
 “ les remettrait à Mad. *Beresford*. La conversation s’est engagée sur la
 “ convenance d’envoyer un officier à sa demeure, ou de lui faire servir les
 “ papiers tranquillement, il m’a répété qu’il avait donné des ordres à Mad.

“ *Beresford* de ne recevoir aucuns papiers. Le docteur *Van Ingen* m’a dit
 “ ensuite qu’elle était dans sa maison, dans cette occasion. Je ne suis pas
 “ sûr si *M. Clarke* a lu les papiers. Il m’a dit qu’il en connaissait la
 “ nature, et qu’il avait reçu des informations de *Québec*, lui apprenant qu’il
 “ avait été fait application pour un divorce.”

“ Qui est le docteur *Van Ingen*, et quels rapports existe-il entre lui et Mad
 “ *Beresford* ? ”

“ Docteur *Van Ingen* est le pasteur de *Grace Church, Rochester*. Il a officié lors
 “ de l’enterrement de l’enfant de Mad. *Beresford*, le premier jour de
 “ février dernier. Le jour que j’ai reçu les papiers, le dix-neuf mars, il m’a
 “ dit qu’il avait conversé fréquemment avec Mad. *Beresford* depuis l’en-
 “ terrement, au sujet de la manière dont elle vivait. La raison qu’il m’a
 “ donnée de ce qu’il ne désirait pas que je lui servisse les papiers ce jour là,
 “ a été qu’il voulait encore converser avec elle sur le sujet, et l’engager à
 “ changer de vie. Il m’a dit, le vingt, qu’il avait été voir Mad. *Beresford*,
 “ chez elle, à *Irondequoit*, et qu’aussitôt après qu’il l’eût laissée, elle était
 “ venue à *Rochester*, s’était rendue chez *M. Clarke*, et était venue à sa mai-
 “ son avec *M. Clarke*, et qu’elle y était lorsque j’y suis allé.”

“ N’est-ce pas un fait que la présence de Mad. *Beresford* dans la maison du
 “ Dr. *Van Ingen*, tandis que vous y étiez, vous a été cachée ? Et n’est-il pas
 “ vrai que si vous eussiez su que Mad. *Beresford* était dans la maison,
 “ vous lui auriez servi le bill de divorce aussi bien que l’ordre ? ”

“ Le fait de la présence de Mad. *Beresford* dans la maison du Dr. *Van Ingen*
 “ tandis que j’y étais, m’a été caché jusqu’à son départ. Si j’eusse pensé
 “ qu’elle était là, je lui eusse servi le bill et l’ordre, pourvu que j’eusse pu
 “ la voir.”

“ Le Dr. *Van Ingen* est-il un épiscopalien, et madame *Beresford* appartient-elle
 “ à sa congrégation ? ”

“ Le Dr. *Van Ingen* est un ministre de l’église épiscopale. J’ignore si madame
 “ *Beresford* appartient à sa congrégation ou non.”

“ N’est-il pas vrai que n’ayant pu vous-même servir le bill pour divorce ainsi que
 “ l’ordre, à madame *Beresford* personnellement, vous les avez donnés à *M.*
 “ *McCracken* qui a été entendu comme témoin devant cette honorable
 “ chambre ? ”

“ C’est vrai.”

Alors les documents produits par *M. James McCracken* ont été exhibés au
 témoin, et il a continué à être entendu comme suit :—

(*Par le conseil.*)—“ Regardez le bill pour divorce et l’ordre produits par *M.*
 “ *McCracken*, et dites si ce sont les documents qui vous ont été envoyés, et
 “ si vous les avez donnés à *M. McCracken* pour les servir à madame *Beres*
 “ *ford* ? ”

“ Ce sont les mêmes.”

“ Avez-vous connaissance d'une autre tentative qui a été faite par M. *Vanslych*,
“ un bailli de *Rochester*, pour servir le dit bill à Mad. *Beresford*, et dites
“ quand ?”

“ Je sais qu'il a été fait une autre tentative pour servir le dit bill à Mad. *Beres-*
“ *ford*, elle a été faite par M. *Vanslych*, un bailli, le vingt-troisième jour de
“ mars dernier.”

“ Connaissez-vous l'écriture du dit *Vanslych* pour l'avoir vu écrire ?”

“ Oui.”

“ Connaissez-vous *Samuel W. D. Moore*, écuyer, de *Rochester*? Dans ce cas,
“ remplit-il quelque emploi public, et lequel ?”

“ Je connais *Samuel W. D. Moore*, écuyer, de *Rochester*. Il est juge de police
“ de la dite cité de *Rochester*.”

“ Connaissez-vous son écriture pour l'avoir vu écrire ?”

“ Oui.”

“ Regardez la signature ‘*A. W. Vanslych*,’ apposée au pied du papier ou affida-
“ vit qui vous est maintenant exhibé, et dites si c'est la signature du dit M.
“ *Vanslych*, le bailli dont vous avez fait mention, et si elle est écrite par lui.
“ Dites-moi si la signature ‘*S. W. D. Moore*,’ apposée au *jurat* au pied du
“ dit affidavit, est celle du dit juge de police ?”

“ La signature ‘*A. W. Vanslych*,’ apposée au pied du papier ou affidavit qui
“ m'est maintenant exhibé, est celle de M. *Vanslych*, le bailli dont j'ai fait
“ mention, et elle est écrite par lui. Et la signature ‘*S. W. D. Moore*,’ ap-
“ posée au *jurat* au pied du dit affidavit, est celle du dit juge de police.”

Il a été alors mis devant la chambre, annexé à une copie du bill imprimé
par les imprimeurs du conseil législatif, et il a été lu, comme suit :—

Etat de <i>New-York</i> ,	}	Est comparu devant moi, <i>Samuel W. D. Moore</i> , écuyer Comté de <i>Mumroe</i> , Cité de <i>Rochester</i> , savoir :
juge de police de la dite cité de <i>Rochester</i> ,		
<i>Adly S. Vans-</i> <i>lych</i> , de la dite cité de <i>Rochester</i> , bailli, lequel après serment prêté sur les Saints Evangiles dépose et dit, qu'il connaît <i>Emma Catherine Lawrence</i> et <i>Daniel Gallagher</i> nommés dans le papier-imprimé annexé aux présentes, et les a connus depuis plus d'un an ; que le vingt-troisième jour de mars de l'année mil huit cent cinquante-trois, le déposant s'est rendu à la résidence de la dite <i>Emma Catherine Beresford</i> , située dans la ville d' <i>Irondequoit</i> , dans le comté susdit, dans le but de servir une copie du papier-imprimé ci-annexé à la dite <i>Emma Catherine Beresford</i> , laquelle copie le déposant avait comparée avec le dit papier ci-annexé et savait qu'elle était une copie fidèle d'icelui ; que le dit déposant est entré dans la maison de la dite <i>Emma Catherine Beresford</i> et y a trouvé le dit <i>Daniel Gallagher</i> ; que le dit déposant a demandé au dit <i>Daniel</i> <i>Gallagher</i> si la dite <i>Emma Catherine Beresford</i> était à la maison, et que celui-ci		

a répondu que la chose importait peu ; que le dit déposant a alors fait un effort pour entrer dans la chambre à coucher de la dite maison de la dite *Emma Catherine Beresford* pour faire le service, mais qu'il l'a trouvé en clef et n'a pu l'ouvrir, et que le dit *Daniel Gallagher* a dit qu'elle n'y était pas ; que le dit déposant remit la dite copie au dit *Daniel Gallagher* qui l'a reçut, et le dit déposant sortit de la maison ; qu'après que le déposant a été rendu de l'autre côté de la clôture de la dite habitation, le dit *Daniel Gallagher* a jeté la dite copie dans le chemin qui conduit à la dite habitation ; que le dit déposant a déjà été à la dite habitation et a toujours trouvé la porte fermée, excepté dans la présente occasion ; et le déposant croit que la dite *Emma Catherine Beresford* était dans la chambre à coucher lorsque le dit déposant a cherché à y entrer, et qu'elle y est demeurée, afin d'empêcher le déposant de la voir ; et, en conclusion, le déposant dit de plus qu'il croit sincèrement qu'il serait impossible d'effectuer un service personnel sur la dite *Emma Catherine Beresford* d'aucun papier, hormis qu'on emploierait la violence et que l'on commettrait une infraction de la paix.

A. W. VANSLYCH.

Assermenté devant moi à *Rochester*,
 ce 23^e jour de mars, 1853.
 S. W. D. MOORE,
Juge de police.

Le témoin a reçu ordre de se retirer.

Le conseil a reçu ordre de se retirer.

Il a été alors proposé que la considération ultérieure et la seconde lecture du dit bill soient remises à lundi prochain, et que cet item soit le premier sur les ordres du jour.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Lundi, 4 avril, 1853.

L'ordre du jour étant lu pour la considération ultérieure et la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour venir en aide à *William Henry Beresford*," et pour entendre les conseils pour et contre icelui ;

Il a été proposé que le service des copies des dits bill et ordre à l'épouse du pétitionnaire, tel que requis par les ordres permanents de cette chambre, soit considéré comme ayant été pleinement prouvé,—et que les procédés sur le dit bill soient maintenant continués.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Les conseils ont été en conséquence appelés,

Et *George Okill Stuart*, écuyer, a comparu comme conseil de la part du pétitionnaire.

Et aucun conseil n'a comparu de la part de Mad. *Beresford*.

M. *Stuart* a été entendu sur les allégués du bill.

Le conseil a reçu ordre de se retirer.

Il a été alors proposé que la considération ultérieure et la seconde lecture du bill soient remis à demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Mardi, 5 avril, 1853.

L'ordre du jour étant lu pour la considération ultérieure et la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour venir en aide à *William Henry Beresford*," et pour entendre les conseils pour et contre icelui;

Les conseils ont été en conséquence appelés,

Et *George Okill Stuart*, écuyer, a comparu comme conseil de la part du pétitionnaire.

Et aucun conseil n'a comparu de la part de Mad. *Beresford*.

Alors le révérend *William Agar Adamson*, a été appelé, et après avoir prêté serment, a été entendu comme suit :—

(*Par le Conseil.*)—"Regardez l'extrait de mariage entre *William Henry Beresford*, ancien capitaine dans la brigade des carabiniers de sa majesté, et *Emma Catherine Lawrence*, qui vous est maintenant exhibé, et dites qui l'a signé et en quelle qualité agissait la personne qui l'a signé en la cité de *Montréal*, dans le mois de juillet, 1850, lors du mariage y mentionné?"

"Cet extrait est signé par le révérend *William Bond* qui, en 1850, était assistant "ministre de l'église *St. George* à *Montréal*."

Le dit extrait a été produit et lu comme suit :—

William Henry Beresford, de *Montréal*, célibataire, et *Emma Catherine Lawrence*, du même lieu, fille, ont été mariés en vertu d'une licence, le dixième jour de juillet, mille huit cent cinquante, par moi,

WM. BOND.

TÉMOINS,
George Platt,
Thos. Critchley.

Ce mariage a été régulièrement célébré entre nous,
W. H. Beresford, capitaine de brigade des carabiniers,
Emma Catherine Lawrence.

J'atteste et certifie par les présentes, à tous ceux à qui il appartiendra, que ce qui est écrit ci-dessus est une copie vraie et fidèle d'une entrée originale contenue dans le registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse protestante de *St. George de Montréal*, que j'ai comparée et collationnée attentivement avec la dite entrée originale dans le dit registre déposé de record dans la dite chapelle.

Donné sous mon seing, en la cité de *Montréal*, ce premier jour de mars, de l'année de notre Seigneur Jésus-Christ, 1853.

WM. BOND.

" M. *Bond* est-il toujours assistant ministre de l'église *St. George* ? "

" Je crois que oui. "

" Quelle église est l'église *St. George*, et à quelle dénomination de chrétiens appartient-elle ? "

" L'église *St. George* est une église épiscopale sous la juridiction de l'évêque de *Montréal*. "

" Par qui est signé le certificat au pied du dit extrait de mariage, qui atteste que le dit extrait de mariage est un extrait fidèle du registre de la paroisse ? "

" Par le dit révérend *William Bond*. "

" N'avez-vous pas résidé à *Montréal* ? Si tel est le cas, dites pendant combien de temps, et quels étaient vos devoirs ? "

" J'ai résidé à *Montréal* pendant huit années, expirées en mai dernier, et pendant ce temps, j'étais assistant-ministre de la cathédrale de *Christ Church*. "

" Est-ee en conséquence de votre connaissance personnelle du révérend M. *Bond* et de l'avoir vu signer, que vous avez attesté que c'était là son écriture ? "

" C'est parceque je l'ai souvent vu écrire, et que je puis jurer en toute confiance que c'est là sa signature. "

" Le dit révérend M. *Bond* est-il ministre de l'église épiscopale, et l'était-il lors de la célébration du dit mariage ? "

" Il l'est, et l'était alors. "

" Voulez-vous nous dire votre nom et l'église dont vous êtes ministre, et les devoirs que vous êtes actuellement appelé à remplir ? "

" Je me nomme *William Agar Adamson*. Je suis docteur en loi, et ministre de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, et les devoirs que je remplis actuellement sont ceux de chapelain et bibliothécaire du conseil législatif. "

(*Par un membre*)—" Connaissez-vous le capitaine *Beresford* lors de son mariage, et combien de temps auparavant ? "

" Je n'ai jamais connu le capitaine *Beresford*. "

Le témoin a reçu ordre de se retirer.

Alors M. *James McCracken* a été de nouveau appelé et a été encore entendu comme suit :—

(*Par le conseil*)—“ Etes-vous la personne qui a déjà été entendue comme témoin
“ devant cette chambre, relativement au service du bill maintenant devant
“ cette chambre, pour venir en aide à *William Henry Beresford*, sous le nom
“ de *James McCracken* ? ”

“ Je suis la même personne.”

“ Résidiez-vous en la cité de *Hamilton*, dans le *Haut-Canada*, dans le mois de
“ mai 1851, et quels étaient votre emploi et vos devoirs ? ”

“ Je demeurais en la cité de *Hamilton* au mois de mai 1851,—J'étais alors chef
“ constable de la cité et je remplissais les devoirs de cette charge.”

“ Est-il à votre connaissance qu'à cette époque le capitaine *William Henry Be-*
“ *resford*, ancien capitaine dans la brigade des carabiniers, et *Emma Ca-*
“ *therine Laurence*, son épouse, vivaient alors en la cité de *Hamilton*, comme
“ mari et femme ? ”

“ Il est à ma connaissance qu'ils vivaient ensemble à cette époque à *Hamilton*, et
“ se considéraient comme mari et femme.”

“ Qui était magistrat de police de *Hamilton*, en mai 1851 ? ”

“ *George H. Armstrong*.”

“ Est-il à votre connaissance que le dit *William Henry Beresford* ait fait quel-
“ que application à M. *Armstrong* ? Si c'est le cas, dites quelle était sa
“ nature, et quand elle a été faite.”

“ Je crois que c'est en mai 1851, que le magistrat de police m'a prié de me
“ rendre à la demeure du capitaine *Beresford*, où j'apprendrais ce que l'on
“ requérait de moi. Je crois que le magistrat m'a dit pourquoi l'on avait
“ besoin de moi. Je n'obtins que peu d'informations du capitaine *Beresford*
“ lui-même sur le sujet.”

“ Que vous a dit le magistrat sur ce que l'on voulait de vous à la demeure du dit
“ capitaine *William Henry Beresford* ? ”

“ Il me dit qu'il craignait que Mad. *Beresford* et *Daniel Gallagher* ne laissassent
“ la maison ensemble et n'emmenassent les enfants, comme ils avaient déjà
“ tenté de le faire, et qu'il désirait avoir quelqu'un dans sa maison pour les
“ en empêcher.”

“ Vous êtes-vous rendu, d'après les ordres du dit magistrat, à la demeure du dit
“ *William Henry Beresford* ? Si c'est le cas, dites à quelle heure vous y
“ êtes allé.”

“ Je m'y suis rendu, conformément aux ordres que j'en avais reçus ; c'était vers
“ le soir, entre huit et neuf heures peut-être.”

“ Y êtes-vous allé seul ou accompagné de quelque autre personne ? ”

- “ Je suis allé seul.”
- “ Qu’avez-vous vu, en entrant dans la maison du dit *William Henry Beresford* ? ”
- “ La première personne que j’ai vu a été *M. Beresford* ; peu de temps après,
“ j’ai vu *Mad. Beresford*.”
- “ Vous a-t-il prié, aussitôt après votre arrivée, de demeurer dans la maison cette
“ nuit là pour le protéger ? ”
- “ Oui.”
- “ Vous a-t-il été assigné une chambre, et laquelle, pour y passer la nuit ? ”
- “ L’on m’a indiqué une chambre, et peu après j’ai appris que c’était celle de
“ *Daniel Gallagher*.”
- “ Avez-vous appris alors, ou plus tard, que *Daniel Gallagher* avait été renvoyé
“ du service du *Capt. Beresford* le même soir ? ”
- “ Je ne puis l’assurer.”
- “ *Daniel Gallagher* était-il alors dans la maison, ou l’avez-vous vu pendant que
“ vous êtes demeuré dans la maison, ou l’avez-vous vu en aucune occasion
“ subséquente ? ”
- “ Je ne l’ai aucunement vu cette nuit-là ; je l’ai vu le lendemain dans la rue, à
“ quelque distance de la maison.”
- “ Où le *Capt. Beresford* est-il allé après qu’il vous a eu laissé dans la chambre
“ de *Gallagher* ? ”
- “ Il a circulé dans la maison. Il est venu de temps à autre dans la chambre que
“ j’occupais.”
- “ Après être entré dans la chambre de *Gallagher*, et combien de temps après,
“ avez-vous entendu du bruit ? Si vous en avez entendu, dites de quelle
“ nature ? ”
- “ J’ai entendu du bruit, mais je ne puis dire combien de temps après mon entrée
“ dans la chambre ; il est venu à moi et je lui ai demandé ce que cela signi-
“ fiant. Il me dit que c’était sa femme qui lui jetait des bouteilles et des
“ verres à la tête. Il a cherché à s’esquiver, mais elle l’a suivi. Je l’ai
“ vue dans une occasion lui jeter un gobelet à la tête.”
- “ Quelle contenance faisait le capitaine *Beresford*, était-il calme et tranquille, ou
“ autrement, lorsqu’elle lui a jeté le gobelet, et avez-vous observé quelque
“ provocation de sa part ? ”
- “ Il était calme, et je n’ai remarqué aucune provocation de sa part.”
- “ *Mad. Beresford*, était-elle dans une grande colère, lorsqu’elle a jeté le gobelet
“ à la tête de son mari ? ”
- “ Elle m’a paru l’être.”

- “ Entendez-vous dire que la conduite du capitaine *Beresford* a été calme et modérée et de nature à adoucir la violence de l'emportement de sa femme ? ”
- “ Je n'ai remarqué aucune violence de la part du capitaine *Beresford*.”
- “ Combien de temps après cette circonstance, pendant la veillée, avez-vous été témoin de nouveaux actes de violence ? ”
- “ Peu de temps après, je ne puis le dire exactement, j'ai été témoin d'un nouvel acte de violence.”
- “ Exposez la nature et les particularités de l'acte de violence auquel vous faites allusion.”
- “ L'acte de violence dont j'ai été témoin est de l'avoir vu frapper son mari avec un chandelier. Elle lui a appliqué trois ou quatre coups avec le pied du chandelier, avant que j'aie pu lui porter secours. Comme son bras était levé pour lui donner le quatrième coup, j'ai saisi son bras, je lui ai ôté le chandelier et je l'ai mise elle-même dans sa chambre. C'était un chandelier pesant, et elle l'en a frappé sur la tête.”
- “ Quelle a été la conduite du capitaine *Beresford* pendant ce dernier acte de violence ? ”
- “ Je l'ai trouvée très tranquille. A peine a-t-il employé la force nécessaire pour l'arrêter. Il a tenté de s'éloigner d'elle.”
- “ Quel était la longueur et le poids du chandelier ? ”
- “ C'était un chandelier d'argent d'environ un pied de hauteur, et dont le pied était plein, ce qui lui donnait plus de solidité.”
- “ Est-il résulté quelques blessures des coups qui ont été portés avec le chandelier ? Si c'est le cas, expliquez-en la nature.”
- “ Il avait plusieurs entailles considérables au front et à la tête occasionnées par les coups frappés avec le chandelier. Le sang a coulé assez abondamment jusqu'à ses pieds.”
- “ Vous avez dit qu'après cet acte de violence, vous avez placé Mad. *Beresford* dans sa chambre ; combien de temps y est-elle demeurée ? ”
- “ Elle y est demeurée peu de temps, je ne puis dire combien, et ensuite elle est sortie.”
- “ Que s'est-il passé après quelle a eu laissé sa chambre ? ”
- “ Après être sortie de la chambre, elle m'a dit qu'elle désirait aller en prison, et elle a insisté que je la menasse en prison. Je lui ai dit qu'elle ferait mieux de rester à la maison, et j'ai cherché à raisonner avec elle sur sa conduite envers son mari. Je lui ai dit qu'elle lui avait bien fait mal, et je lui ai demandé si elle en éprouvait du chagrin. Elle m'a répondu que non ; que ce qui lui faisait le plus de peine, c'était de ne l'avoir pas tué. Elle aurait désiré l'avoir tué. Elle a de nouveau insisté que je la me-

“ nasse en prison. Je lui dis que je ne pouvais le faire ; qu'elle pouvait s'y rendre, si elle voulait, mais que je ne pouvais l'y mener. C'était à une heure très-avancée de la nuit, et elle ma demandé, si je ne tenais pas maison. Sur ma réponse affirmative, elle ma prié de la laisser s'en aller avec moi, et qu'elle irait en prison le lendemain au matin, sur l'observation que je lui fis qu'il était trop tard pour y aller cette nuit-là. Elle avait bu et paraissait ivre.”

“ Pendant le bruit que Mad. *Beresford* fit cette nuit-là, a-t-on envoyé, en aucun temps, quand, et quelle personne, chercher un fusil, et en quel endroit se trouvait-il ? ”

“ Il y avait deux fusils dans la chambre où j'étais. Une servante est venue et a saisi les fusils avec le dessein de les emporter. J'ai dit à cette fille de les laisser où ils étaient. Elle a suivi mon avis et s'est retirée. Elle est revenue une seconde fois pour les fusils, et je lui ai dit qu'elle ne pouvait les avoir. Le Capt. *Beresford* m'a prié en grâce de ne pas les laisser emporter, qu'ils étaient chargés, et que les deux canons du fusil double étaient chargés. La troisième tentative pour enlever les fusils a été faite par Mad. *Beresford* et la servante. J'ai réussi à les empêcher d'emporter les fusils, et je les ai donnés au Capt. *Beresford*, qui les a serrés hors de la maison.”

“ Ces tentatives pour se saisir des fusils ont-elles eu lieu avant ou après les attaques de Mad. *Beresford* sur son mari avec le chandelier ? ”

“ Je ne puis l'assurer positivement ; mais au meilleur de ma connaissance, je crois qu'elles ont eu lieu avant.”

“ Jusqu'à quel point Mad. *Beresford* et la servante se sont-elles efforcées de s'emparer des fusils ? ”

“ Leurs efforts ont été assez violents ; si bien que je me suis vu obligé d'employer beaucoup de force pour m'en emparer. En enlevant un des fusils à Mad. *Beresford*, j'ai été obligé d'employer tant de force qu'elle s'est plaint que je lui avais tordu la main.”

“ Avez-vous examiné un seul ou les deux fusils pour vous assurer s'ils étaient chargés, et dans ce cas, étaient-ils chargés ou non ? ”

“ J'ai plus tard examiné les deux fusils, et je me suis aperçu que les deux canons du fusil double étaient chargés.”

“ Vous avez dit que Mad. *Beresford* avait désiré laisser la demeure de son mari pour aller chez vous ; est-elle allée chez vous ce soir-là ? ”

“ Elle s'en est allée avec moi, vers les trois heures du matin.”

“ Est-il survenu quelques circonstances qui vous ont donné lieu de croire que ces actes de violence dont vous avez rendu compte, étaient dus à ce que *Daniel Gallagher* avait été renvoyé du service du Capt. *Beresford* avant votre arrivée ? ”

“ Je ne puis rien affirmer sur ce sujet, je ne me rappelle pas si j'ai entendu ou non quelque chose sur ce sujet ; néanmoins, je puis en avoir entendu.”

“ Quand vous avez laissé la demeure de Mad. *Beresford* avec Mad. *Beresford*, à trois heures du matin, ainsi que vous l'avez mentionné, êtes-vous parti en voiture ou à pied ? ”

“ A pied.”

“ Vous êtes-vous alors rendu chez vous, et Mad. *Beresford* y a-t-elle passé la nuit ? ”

“ Oui, nous nous sommes rendus chez moi et Mad. *Beresford* y est demeurée jusqu'à sept heures le lendemain matin.”

“ Qu'elle a été alors la conduite de Mad. *Beresford*, ou qu'en avez-vous faite après cette heure ? ”

“ Lorsqu'elle a insisté à s'en venir chez moi, j'ai appelé le Capt. *Beresford* à part, et je lui ai fait part de ce qu'elle demandait. Il m'a prié en grâce de l'emmener avec moi et de l'y garder jusqu'à ce qu'il pût aller à la police chercher un warrant, et qu'il tâcherait de se le procurer avant qu'elle laissât ma maison ; mais il n'en obtint pas un aussitôt qu'il espérait, et avant qu'il arrivât avec le warrant, elle avait laissé ma maison et s'en était retournée chez elle. Je me suis rendu chez elle en voiture, et je l'ai arrêté, et en retournant j'ai fait la rencontre de *Daniel Gallagher* pour la première fois, depuis cette affaire, quoique je l'eusse vu plusieurs fois auparavant. Mad. *Beresford* a dit au cocher d'arrêter sa voiture, et a dit à *Gallagher* d'approcher de la voiture en l'appelant *Dan*. Elle lui dit, “ *Dan*, je m'en vais en prison, il faut que tu sois un bon garçon, je sortirai avant qu'il soit longtemps ” ; ou quelques autres paroles de la même teneur. La conversation a continué, mais je ne puis me la rappeler.”

“ Mad. *Beresford* a-t-elle été condamnée à garder la paix, et s'en est-elle ensuite retournée à la maison de son mari ? ”

“ Je l'ai écrouée en prison, et la même journée, dans le cours de l'après-midi, elle a été admise à caution. Elle a été condamnée à garder la paix et s'en est retournée à la résidence de son mari.”

“ Savez-vous, et était-il su dans la cité de *Hamilton*, que *Daniel Gallagher*, après cette époque, n'était plus au service du capitaine *Beresford*. ”

“ Il était entendu qu'il ne l'était pas.”

“ Pouvez-vous dire quel jour ces événements ont eu lieu, en mai 1851. Dites, au meilleur de votre connaissance, si c'est au commencement, au milieu ou à la fin du mois : ”

“ Je ne puis dire quel jour ou vers quel temps du mois. C'est un samedi que je suis allé à la maison ? ”

- “ Savez-vous si Mad. *Beresford* a laissé la cité de *Hamilton* après ees événements ? Si c'est le cas, sous la protection de qui a-t-on compris qu'elle avait laissé.”
- “ Le capitaine *Beresford* m'a dit qu'elle avait laissé *Hamilton* après ees événements, sous la protection de son frère. Le bruit en courait généralement, et je l'avais appris de tierces personnes avant de l'apprendre de lui-même ?”
- “ Où et quand avez-vous vu Mad. *Beresford* pour la première fois, après qu'elle a eu laissé la cité de *Hamilton* en compagnie de son frère ? Mentionnez l'époque précise.”
- “ Je l'ai vue à *Rochester*. C'était entre le deux et le sept de mai, 1852, autant que je puis me rappeler. Je erois que je l'ai vue le trois, le cinq et le sept.”
- “ En quel lieu l'avez-vous vue à *Rochester*, et qui l'accompagnait en cette occasion ?”
- “ Je l'ai rencontrée à l'*Arcade*, en la compagnie de *Gallagher*, la première fois ; au même lieu, la seconde fois, et la troisième fois dans un sleigh avec *Gallagher*. Le jour que je l'ai vu pour la seconde fois, à l'*Arcade*, je l'ai vu l'accompagner peu de temps après.”
- “ Quand et où avez-vous ensuite rencontré Mad. *Beresford* et *Gallagher* ensemble ou séparément, après ees différentes occasions ?”
- “ Le premier février 1853, je les ai vus ensemble au lieu de leur résidence près *Rochester*, dans la maison et en voiture. Je me suis rendu là accompagné d'une autre personne pour identifier Mad. *Beresford*. Nous l'avons vue dans sa propre maison au temps que son enfant devait être enterré.”
- “ Connaissez-vous Mad. *Doud* qui pratique l'art obstétrique à *Rochester* ?”
- “ Je la connais.”
- “ Est-elle maintenant à la barre de cette chambre pour être entendue comme témoin ?”
- “ Elle y est.”
- “ Avez-vous, lors de l'enterrement de l'enfant de Mad. *Beresford*, indiqué Mad. *Beresford* à Mad. *Doud*, comme *Emma Catherine Lawrence*, épouse du capitaine *William Henry Beresford*, le pétitionnaire maintenant devant cette chambre ?”
- “ Je la lui ai indiquée comme étant Mad. *Beresford*, l'épouse du capitaine *Beresford*.”
- “ En quel lieu lui avez-vous ainsi indiquée. Décrivez la maison et le lieu, et dites si c'est à la résidence de Mad. *Beresford* à *Irondequoit*, près chez M. *Leggett* ?”

“ L'endroit où je lui ai indiquée plus particulièrement a été au cimetière. Je l'ai indiquée à Mad. *Doud* en disant : “ Voici Mad. *Beresford*.”

“ L'avez-vous indiquée à Mad. *Doud*, tant à la maison à *Irondequoit*, qu'au cimetière ? ”

“ Je erois que je l'ai fait aux deux endroits.”

(*Par un membre*).—“ Ne connaissez-vous pas le capt. *Beresford* lorsqu'il demeurait à *Hamilton* ? Si c'est le cas, dites si le capt. *Beresford* avait des enfants, quel est leur nombre et leurs âges, au meilleur de votre connaissance.”

“ Je connaissais le capt. *Beresford*, lorsqu'il résidait à *Hamilton* ; il avait deux enfants, je croirais que le plus jeune avait environ quatre ans, au mois de mai 1851, et l'autre de cinq à six.”

“ N'est-il pas vrai que ces enfants étaient considérés comme les enfants du capt. *Beresford* et d'*Emma Catherine Lawrence*, et comme étant nés avant leur mariage ? ”

“ Je l'ai entendu dire.”

“ En parlant des enfants que le capt. *Beresford* craignait de voir enlever par sa femme et *Daniel Gallagher*, entendez-vous dire que ces enfants étaient nés du mariage entre le capt. *Beresford* et *Emma Catherine Lawrence* ? ”

“ De la manière dont il m'en a parlé, j'ai cru que oui. Je ne connaissais rien du contraire alors.”

“ Le Capt. *Beresford* s'est-il absenté de *Hamilton* après le mois de mai 1851 ? Dites combien de fois et pendant combien de temps ? ”

“ Je ne puis dire ; je lui ai entendu dire qu'il s'était absenté. Il me dit cela le soir que j'étais là. Après le départ de Mad. *Beresford*, je n'ai jamais eu connaissance qu'il se soit absenté jusqu'à ce qu'il soit allé demeurer à *Toronto*.”

“ Dans combien d'heures pouvez-vous aller de la demeure du Capt. *Beresford*, à *Hamilton*, ou de *Toronto*, au lieu où résidait Mad. *Beresford* près *Rochester* ? ”

“ Je erois que ce trajet prendrait environ vingt-quatre heures.”

(*Par le Conseil*).—“ N'est-il pas vrai que vous pouvez maintenant aller à *Rochester*, en deux fois moins de temps qu'en mai, ou que durant l'été de 1851 ? ”

“ Je n'en sais rien, je n'y suis jamais allé l'été. Il s'est fait que j'y suis toujours allé l'hiver.”

“ Savez-vous quand le Capt. et Mad. *Beresford* se sont mariés ? ”

“ Je l'ignore.”

“ Supposant qu'ils se seraient mariés en juillet 1850, les enfants que vous avez
 “ vu chez le Capt. *Beresford* en mai 1851, n'étaient-ils pas trop âgés pour
 “ être nés depuis leur mariage ? ”

“ Certainement. ”

(*Par un membre.*)—“ Avez-vous entendu dire, ou avez-vous en connaissance que
 “ Mad. *Beresford* ait éprouvé des mauvais traitements de la part de son
 “ mari avant de laisser sa maison à *Hamilton* ? ”

“ Je ne l'ai pas entendu dire et je ne crois pas que ce soit le cas. ”

Le témoin a reçu ordre de se retirer.

Le conseil a reçu ordre de se retirer.

Il a été alors proposé que la considération ultérieure et la seconde lecture
 du bill soient remises à demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans
 l'affirmative et

Ordonné en conséquence.

Mercredi, 6 avril, 1853.

L'ordre du jour étant lu pour la considération ultérieure et la seconde lec-
 ture du bill intitulé, “ Aete pour venir en aide à *William Henry Beresford*, ” et
 pour entendre les conseils pour et contre icelui ;

Les conseils ont été en conséquence appelés.

Et *George O'kill Stuart*, écuier, a comparu comme conseil de la part du
 pétitionnaire ;

Et aucun conseil n'a comparu pour Mad. *Beresford* ;

Alors *Eliza Bradford* a été appelée, et ayant été assermentée, a été enten-
 due comme suit :—

(*Par le conseil.*)—“ Quel est votre nom, et où demeurez-vous ? ”

“ Je me nomme *Eliza Bradford*, et je demeure à *Toronto*. ”

“ Vous êtes-vous mariée, et êtes-vous maintenant veuve ? ”

“ Je me suis marié en 1823, et je suis veuve depuis cinq ans. ”

“ Qui était votre époux, et dites si vous avez des enfants adultes ? ”

“ Mon époux s'appelait *William Bradford*, lieutenant au 8^e régiment. J'ai
 “ quatre enfants adultes. ”

“ Connaissez-vous *William Henry Beresford*, ancien capitaine dans la brigade
 “ des carabiniers de sa majesté, et *Emma Catherine Lawrence*, son épouse ?
 “ Si vous les connaissez, dites depuis combien de temps.”

“ Je fait connaissance avec le capitaine *Beresford* par l'entremise du révérend
 “ *William Gamble Geddes*, recteur de *Hamilton*, en mai 1851. Je suis allée
 “ demeurer avec le capitaine *Beresford*, le 28 mai 1851, à la sollicitation de
 “ *M. Geddes*. Chez lui, j'ai vu Mad. *Beresford*. Je suis rentrée là comme
 “ amie.”

“ Voulez-vous dire pour quelle raison le révérend *M. Geddes* vous a prié d'aller
 “ demeurer avec *M. et Mad. Beresford*.”

“ Il pensait, je crois, que ma présence réprimerait la violence de Mad. *Beres-*
 “ *ford*.”

“ Êtes-vous allée plus tard demeurer avec le capitaine et Mad. *Beresford*, et quel
 “ jour êtes-vous rentrée chez eux ?”

“ Je suis entrée chez le capitaine le 28 mai 1851, et je suis demeurée avec lui jus-
 “ qu'au 12 mai 1852. Mad. *Beresford* est partie avec son frère le 30 juillet
 “ 1851, et je ne l'ai pas vue depuis.”

“ Pendant que Mad. *Beresford* est demeurée dans la maison, depuis le 28 mai
 “ jusqu'au 30 juillet 1851, quelle a été la conduite du capitaine *Beresford*
 “ à l'égard de Mad. *Beresford* ?”

“ Il s'est montré le plus indulgent qu'il soit possible d'imaginer, et dans tous les
 “ cas, il a cherché à la rendre heureuse.”

“ Quelle était la conduite de Mad. *Beresford* à son égard ?”

“ Je ne puis affirmer que j'aie été témoin d'actes de violence de sa part, mais
 “ souvent d'un manque de respect marqué et d'une conduite irritante.”

“ Combien s'est-il écoulé de temps, depuis votre entrée dans la maison du ca-
 “ pitaine *Beresford*, avant que vous ayez vu Mad. *Beresford* ?”

“ Une journée et demie ou deux, je erois, alors que j'ai eu une entrevue avec
 “ elle, pendant laquelle je me suis efforcée de lui donner les avis qu'on doit
 “ attendre de la part d'un chrétien. Elle les recevait avec mécontentement,
 “ néanmoins, j'ai persévéré pendant deux semaines, lorsqu'elle m'a déclaré
 “ son intention d'abandonner le capitaine *Beresford*, dût-elle laisser ses enfants
 “ en arrière.”

“ Mad. *Beresford* rencontrait-elle son époux aux repas, et sur quel pied étaient-
 “ ils ensemble pendant que vous demeuriez avec eux, et jusqu'au temps du
 “ départ de Mad. *Beresford* ?”

“ Je ne l'ai jamais rencontrée à table avec le Capt. *Beresford* ; ils ne prenaient
 “ pas leurs repas ensemble et vivaient en mésintelligence. Je pense qu'ils
 “ ne se rencontraient que rarement et seulement par accident.”

“ Ont-ils quelquefois occupé le même appartement pendant qu'elle demeurait
 “ dans la maison ?”

“ Je ne pense pas, les appartements de Mad. *Beresford* étaient à une autre extré-
 “ mité de la maison, et elle prenait ses repas à des heures différentes. J’ai
 “ compris qu’elle occupait l’appartement qui, auparavant, était celui de
 “ *Daniel Gallagher*. L’appartement des domestiques se trouvant occupé
 “ par les servantes, on avait assigné cette chambre à *Gallagher*.”

“ Mad. *Beresford* avait-elle des appartements séparés et prenait-elle ses repas à
 “ part, de son gré ou non ? ”

“ J’ai compris que c’était de son gré et j’ai tout lieu de le croire.”

“ *Daniel Gallagher* était-il sorti de chez le capitaine *Beresford*, avant que vous
 “ soyez entrée dans la maison ? Vous est-il arrivé de le voir en aucun temps
 “ pendant votre séjour chez le capitaine *Beresford* ? ”

“ Il était sorti et je ne l’ai pas vu, et quand même je l’aurais vu, je ne l’aurais
 “ pas connu.”

“ L’appartement qui était occupé par *Daniel Gallagher*, ainsi que vous l’avez
 “ dit, était-il un appartement pour les domestiques, sinon, quel était cet ap-
 “ partement et à quel étage était-il ? ”

“ Ce n’était pas un appartement destiné aux domestiques, mais un de ceux de
 “ la famille. Il était au second et avait une communication avec la cuisine,
 “ et elle le préférerait peut-être pour cette raison.”

“ Combien de temps le capitaine *Beresford* est-il demeuré à *Hamilton*, après le
 “ départ de chez lui de Mad. *Beresford* avec son frère ? ”

“ Jusqu’au 3 octobre 1851.”

“ Entre le jour de son départ et le 3 octobre 1851, le Capt. *Beresford* s’est-il
 “ absenté de chez lui ; s’il l’a fait, dites quand, dans quelle vue, où a-t-il
 “ été, et pendant combien de temps s’est-il absenté ? ”

“ Il est allé à *Toronto* le quinze août, et y est demeuré deux ou trois jours. Il
 “ s’y est rendu pour louer une maison, se proposant d’aller demeurer dans
 “ la dite ville.—Il s’y est rendu pour vendre une paire de chevaux.”

“ Dites-vous positivement que le Capt. *Beresford* n’a pas laissé *Hamilton*, en
 “ aucun temps entre le jour du départ de Mad. *Beresford* et le 3 d’octobre
 “ 1851, à l’exception du 15 août, lors de son voyage à *Toronto*, ainsi que
 “ vous l’avez mentionné ? ”

“ Je crois que non, autant que je puis me le rappeler.”

“ Aviez-vous eu occasion de voir le Capt. *Beresford* tous les jours pendant le
 “ temps qui s’est écoulé entre le départ de Mad. *Beresford* et le 3 octobre
 “ 1851, si ce n’est lorsqu’il est allé à *Toronto* ? Si c’est le cas, dites com-
 “ bien de fois ? ”

“ Je le voyais à chaque repas. Nous déjeunions, dinions et soupions ensemble.

“ Il ne s’absentait jamais pendant trois heures consécutives de la maison.”

“ Si le Capt. *Beresford* s'était absenté pendant douze ou vingt-quatre heures, en
 “ aucun temps entre le départ de Mad. *Beresford* et le 3 octobre 1851, ex-
 “ cepté lors de son voyage à *Toronto*, ne l'auriez-vous pas remarqué et ne
 “ vous en seriez-vous pas rappelé ? ”

“ Je l'aurais su, s'il l'eût fait, et je m'en serais rappelé.”

“ Vous avez dit que le Capt. *Beresford* avait cessé de résider à *Hamilton* le 3
 “ octobre 1851 ; avait-il alors laissé l'armée, et l'avait-il laissée lorsque vous
 “ êtes allée demeurer avec lui dans le mois de mai précédent.

“ Oui.”

“ Le capt. *Beresford* s'est-il établi permanemment à *Toronto* le 3 octobre 1851,
 “ y a-t-il demeuré ou établi son domicile depuis cette époque ? ”

“ Il s'est rendu à *Toronto* le 3 octobre 1851, y est demeuré jusqu'au 12 mai
 “ 1852. Il ne s'est pas éloigné de *Toronto* jusqu'à cette dernière date, lors-
 “ qu'il est allé aux Etats-Unis et en est revenu en septembre. Je crois, au
 “ meilleur de ma connaissance, que c'était vers la fin de septembre.”

“ Quoique le capt. *Beresford* soit allé aux Etats-Unis en mai 1852, n'est-il pas
 “ vrai qu'il n'y est allé qu'en visite seulement, et qu'il a continué à mainte-
 “ nir son établissement à *Toronto* pendant son absence ? ”

“ Il est allé à *New-York* pour sa santé, et il a continué à maintenir son établis-
 “ sement à *Toronto*.”

“ Est-il revenu chez lui à *Toronto*, dans l'automne de 1852, et y est-il actuelle-
 “ ment établi en permanence ? ”

“ Il est revenu chez lui à *Toronto*, dans l'automne de 1852, et il a toujours résidé
 “ dans la même maison jusqu'à ce qu'il soit descendu à *Québec*. Le train de
 “ sa maison continue comme par le passé.”

“ Combien de temps êtes-vous demeuré chez le Capt. *Beresford*, après le 3 octobre
 “ 1851, époque de son arrivée à *Toronto*, et à quelle fin ? ”

“ J'ai demeuré chez lui jusqu'au 12 mai 1852, pour y instruire sa fille ? ”

“ Entre le 3 octobre 1851 et le 12 mai 1852, avez-vous vu le Capt. *Beresford* tous
 “ les jours ? ”

“ Il ne s'est jamais absenté de la maison pendant trois heures consécutives à cette
 “ époque. Je le voyais tous les jours.”

“ Avez-vous pris vos repas tous les jours avec le Capt. *Beresford*, entre le 3 octo-
 “ bre 1851 et le 12 mai 1852 ? ”

“ Oui.”

“ Dites-vous positivement qu'il ne s'est pas absenté de sa maison à *Toronto*, pen-
 “ dant une seule nuit, ou un seul jour, ou pendant aucun temps au-delà de
 “ trois heures, entre le 3 octobre 1851, et le 12 mai 1852 ? ”

“ Je le dis positivement.”

“ Prétendez-vous qu’il lui était impossible d’aller à *Rochester* dans les *Etats-Unis*, ou à *Hamilton*, pendant cette époque, sans que vous en eussiez connaissance, et dites-vous positivement qu’il n’a pas été dans l’une ou l’autre de ces villes pendant tout ce temps ? ”

“ Je suis persuadée qu’il n’aurait pu y aller sans que j’en eusse connaissance, et je suis également persuadée qu’il n’y a pas été.”

“ A quelle église appartiennent M. et Mad. *Beresford*, et qui était leur pasteur à *Hamilton* ? ”

“ Ils allaient à l’église épiscopale, et le révérend *William Gamble Geddes* était leur pasteur.”

“ Depuis combien de temps le capitaine *Beresford* avait-il laissé l’armée, lorsque vous êtes allée demeurer avec lui et Mad. *Beresford*, en 1851, dans quel régiment servait-il et quel était son rang ? ”

“ Il était capitaine dans la brigade des carabiniers. Je ne puis dire positivement depuis combien de temps il avait laissé l’armée.”

“ Avez-vous appris du capitaine et de Mad. *Beresford*, ou de l’un ou l’autre, lors, où après que vous êtes allée demeurer avec eux, en mai 1851, depuis combien de temps ils étaient mariés ? ”

“ Non.”

“ Lorsque Mad. *Beresford* a quitté *Hamilton*, en mai 1851, en compagnie de son frère, a-t-elle emmené un fils avec elle, et sous quel nom était-il connu dans la famille ? ”

“ Elle a emmené avec elle un petit garçon d’environ cinq ans, qui s’appelait *Charlie*.”

(*Par un membre.*)—“ Avez-vous accompagné M. *Beresford* à *Toronto*, lorsqu’il y est allé entre les mois de juillet et octobre 1851. Si vous ne l’avez pas accompagné, comment savez-vous qu’il est allé là et non ailleurs, et combien de temps a-t-il été absent ? ”

“ Je ne l’y ai pas accompagné, je m’y suis rendu dans sa voiture avec ses chevaux, qui ont été conduits par son domestique. Il a fait le voyage en steamer. Je l’ai rencontré à *Toronto*, et j’en suis revenue avant lui. Ce voyage a eu lieu en août 1851. Au meilleur de ma connaissance, son absence a duré deux jours. Il est revenu le jour après mon arrivée.”

“ Le capitaine *Beresford* s’est-il absenté pendant quelque temps entre le mois d’octobre 1851 et le mois de mai 1852 ? Dites pendant combien de temps et où il a été, et ce fait est-il à votre connaissance personnelle ? ”

“ Il ne s’est jamais absenté pour plus de trois heures consécutives pendant ce temps.”

“ Le capitaine *Beresford* s'est-il absenté pendant quelque temps entre le 12 mai
 “ et le mois de septembre 1852? Dites pendant combien de temps, et où il
 “ a été, et ce fait est-il à votre connaissance personnelle?”

“ J'ai compris de lui qu'il s'en allait à *New-York*; il a emmené sa petite fille
 “ avec lui. Ce fait est à ma connaissance personnelle, en autant que je lui
 “ ai fait mes adieux, et qu'il s'est embarqué à bord du bateau à cet effet.
 “ Il a continué son établissement à *Toronto*, ayant laissé sa maison sous les
 “ soins d'un domestique.

(*Par le conseil*)—“ Quel âge avait l'enfant qu'il a emmené avec lui?”

“ Je crois qu'elle avait bien sept ans, du moins elle n'en n'était pas éloignée.”

“ Le témoin a reçu ordre de se retirer.

“ Alors Mad. *Lettice H. Doud* a été appelée, et ayant été assermentée, a été
 “ entendue comme suit:—

(*Par le Conseil*).—“ Quel est votre nom, où demeurez-vous, et quel est votre état?”

“ Mon nom est *Lettice H. Doud*, je demeure dans la cité de *Rochester*, dans
 “ l'état de *New-York*, et quant à mon état, je pratique la médecine, la chirurgie
 “ et l'art obstétrique.”

“ Avez-vous obtenu vos degrés comme médecin et chirurgien, dites en quel lieu
 “ et avez-vous obtenu un diplôme?”

“ J'ai obtenu les degrés de médecin, chirurgien et accoucheur à *Central Medical*
 “ *College, Rochester, New-York*, et je possède un diplôme à cet effet.”

“ Avez-vous exercé votre profession à *Rochester*, et pendant combien de temps?”

“ Oui, depuis le mois d'avril 1852.”

“ Résidez-vous dans les limites de la cité de *Rochester*?”

“ Oui.”

“ Vous rappelez-vous si une femme est allée chez vous à *Rochester*, s'informant
 “ d'une maison de pension, dites sous quelles circonstances et en quel temps
 “ de l'année 1852.”

“ Je me rappelle qu'une femme est venue me trouver le 1er juillet 1852, en me
 “ disant qu'elle cherchait des chambres. Elle me dit qu'elle était insti-
 “ tutrice au *Canada*, et qu'elle s'était décidée à venir passer les vacances
 “ à *Rochester*. Je lui ai demandé si elle était Canadienne, et elle m'a
 “ répondu qu'elle avait presque toujours vécu en *Canada*. Je lui ai
 “ dit que j'avais une chambre de relais, mais que j'exigerais de bonnes
 “ recommandations de la part de la personne à qui je la louerais. Elle
 “ répliqua qu'elle avait une recommandation d'un monsieur à *Toronto*.
 “ J'ai échangé de sujet, parceque ne connaissant aucun monsieur à *Toronto*,
 “ elle devenait inutile. La conversation a ensuite roulé sur des sujets in-

“ différents. Je ne pouvais l'admettre dans ma maison, mais je ne voulais pas être dure à son égard. Pendant la conversation, je remarquai sa taille, et après s'être assise, elle m'a dit qu'elle avait eu un malheur, et que c'était pour cette raison qu'elle était ici. Lui ayant demandé ce qui lui était arrivé, elle me dit qu'elle était enceinte depuis sept mois, quoiqu'elle ne fût pas mariée. Je lui en exprimai mon regret, mais en même temps je lui dis que je ne pouvais la recevoir dans ma maison. Comme elle disait qu'elle désirait jeter le voile du secret sur l'affaire, je m'écriai, “ mais vous ne voulez pas ajouter le meurtre à l'offense, ” elle me dit que non, qu'elle connaissait une vieille dame qui se chargerait de l'enfant. Elle mentionna le nom de sa mère, et je lui conseillai de retourner vers elle. Elle versa des larmes et me dit qu'elle ne pouvait le faire sans briser le cœur de sa mère qui était une veuve. Elle me demanda alors si je savais où elle pourrait se procurer une chambre, avec quelque vieille dame, dans un endroit retiré, et me dit qu'elle pouvait se procurer une chambre dans une grande maison de brique, très-propre, dans la grande rue, mais qu'elle n'était pas assez retirée. Elle parvint à m'attendrir à un tel point que je lui dis que si je n'étais qu'une simple particulière, je la tiendrais cachée, mais qu'exerçant une profession qui me mettait en rapport avec le public, elle devait voir que je ne pouvais le faire. Elle me dit qu'elle vivrait dans la maison comme si elle n'y était pas; je ne lui fis aucune réponse et elle continua à parler. Elle me dit qu'elle ne ferait pas de difficulté de payer un mois d'avance. La conversation a continué pendant encore quelque temps, puis elle s'en est allée. A sa sortie, je lui ai dit qu'elle avait toutes mes sympathies.”

(*Par un membre*)—“ Quand l'avez-vous vu subséquemment ? ”

“ Le 14 août 1852, j'ai vu une femme qui, j'en suis persuadée, était la même.”

(*Par le conseil*)—“ Avez-vous remarqué les traits et la taille de la personne avec laquelle vous avez eu la conversation mentionnée plus haut ? ”

“ Je l'ai regardée en face pendant toute la conversation, et elle m'a toujours regardé en face pendant tout le temps quelle est demeurée dans la maison.”

“ Après qu'elle a eu laissé votre maison, quelque personne, et laquelle, s'est-elle adressée à vous pour requérir vos services professionnels, sans mentionner le nom de la partie qui les requérait. Si c'est le cas, dépeignez la personne qui a fait cette demande.”

“ Il est venu un homme chez moi, le 4 août 1852; c'était un homme pâle et aux cheveux noirs, d'une apparence distinguée et affable dans ses manières. Il m'a demandé si j'allais aux femmes en couches, qu'il y avait une femme dans cet état qui préférerait avoir une personne du sexe auprès d'elle dans sa maladie. Sur ma demande, il me dit qu'elle demeurerait au nord du chemin de fer et qu'elle aurait besoin de moi dans quatre à cinq jours. J'étais très-indisposée dans cette occasion, je lui dis néanmoins que

“ je pensais pouvoir y aller dans le temps. Il me dit qu'il avait un bon wagon
 “ et qu'il viendrait me chercher. Le 9 août, il est venu de nouveau chez
 “ moi, et me dit que mes services seraient probablement requis ce jour là ou
 “ le suivant. Je n'ai plus entendu parler d'eux, jusqu'au 14 août, qu'il est
 “ venu me chercher dans la nuit. En lui posant des questions, je me suis
 “ assurée que c'était la même personne, et je suis partie avec elle. Il a pris
 “ la route au nord du chemin de fer, et il a continué à faire un très-long
 “ trajet, à ce que je me suis imaginé. J'ai remarqué que nous avons fait
 “ deux détours pendant le trajet, après être parvenus au nord du chemin de
 “ fer. Lors de sa première visite, il me dit qu'il demeurait dans la cité,
 “ et trouvant le chemin si long, je lui ai dit qu'il ne pouvait pas demeurer
 “ dans la cité. Il me dit que oui, justement au-delà des limites au plus.
 “ Nous entrâmes dans une petite maison, où nous trouvâmes une femme
 “ seule et assise.”

“ Racontez ce qui s'est passé pendant que vous étiez dans la maison.”

“ La femme était assise dans ses habillements de nuit à l'extrémité de la table,
 “ la tête appuyée sur son bras et son bras sur la table. Elle est demeurée
 “ assise jusqu'à ce que je me sois approchée d'elle et que je lui aie de-
 “ mandé comment elle se trouvait, en appuyant ma main sur son épaule.
 “ Elle a levé la tête pour répondre, puis elle l'a abaissée. Je lui ai alors
 “ demandé si elle n'avait pas de voisins, vu qu'elle était seule. Elle dit
 “ qu'elle en avait, mais qu'elle ne désirait pas avoir des femmes dans la
 “ maison pour babiller. Elle a ensuite dit, j'ai une amie qui voulait m'en-
 “ voyer pensionner chez vous, il y a six semaines. Je l'aidai peu de temps
 “ après, à se rendre à un lit qui se trouvait dans une chambre voisine et
 “ l'affaire pour laquelle j'avais été appelée suivit son cours. Elle accoucha
 “ d'une fille vers les trois heures du matin du quinze août.”

“ Quelle personne y avait-il présente immédiatement avant et au temps de l'ac-
 “ couchement, et assistait-elle aux préparations, et quelles étaient ces prépa-
 “ rations ?” “ Avez-vous entendu prononcer le nom de la personne par la
 “ femme que vous avez accouchée ?”

“ L'homme qui m'avait amené était dans la maison, mais il n'y avait aucune
 “ autre personne. Pour faire les préparatifs, il y avait quelque chose à lever
 “ qui était au-dessus de mes forces, et la femme appela l'homme pour le faire,
 “ ce qu'il fit, et laissa la chambre aussitôt. Elle l'appela Dan.”

“ N'y avait-il pas alors un enfant dans la maison, et dans ce cas, où était-il ?”

“ Il y avait un enfant dans une chambre voisine.”

“ La femme que vous avez accouchée n'a-t-elle exprimé quelque désir que l'homme
 “ appelé Dan s'absentât, si tel est le cas, s'est-il absenté, et où est-il allé ?”

“ Elle lui a dit de sortir et il est passé dans la chambre voisine. Elle lui a alors
 “ dit d'aller dehors et il a été se placer sous un appentis.”

- “ Avez-vous en besoin d'appeler l'homme et à qu'elle heure de la même nuit, et
“ avez-vous demandé son nom à la femme, et que vous a-t-elle répondu ?”
- “ Je voulais appeler l'homme et je lui demandai son nom—elle me dit *Barcum* ;
“ et je l'appelai *M. Barcum*, et je lui dis d'aller chercher une nourrice pour
“ avoir soin de l'enfant, vu que la mère requérait mes soins.”
- “ Avez-vous eu occasion, le même soir, d'adresser la parole à cette femme comme
“ *Mad. Barcum* et a-t-elle répondu à ce nom ?”
- “ Je l'appelai *Mad. Barcum*, mais je n'ai pas reçu de réponse, parce que l'occa-
“ sion n'en requérait pas.”
- “ Avez-vous entendu appeler par quelque nom l'enfant qui se trouvait dans la
“ chambre voisine, si tel est le cas, dites quel est ce nom, et qui l'a ainsi ap-
“ pelé ?”
- “ La femme l'appela *Charlie*.”
- “ Lorsque la personne désignée sous le nom de *Dan* ou *Barcum* est arrivée avec
“ vous à la maison ce soir-là, les portes étaient-elles fermées, et quels moyens
“ a-t-il pris pour entrer dans la maison ?”
- “ Je ne puis dire comment il y est entré ; il me laissa debout près de la porte,
“ et entra par quelque autre voie, puis vint ouvrir la porte en dedans.”
- “ Quelle espèce de maison était-ce, et combien contient-elle de chambres ?”
- “ C'était une petite maison en bois, contenant trois chambres au premier étage.
“ Je ne puis rien dire du haut de la maison.”
- “ A quelle distance est-elle de *Rochester*, et quel est le nom de l'endroit où elle
“ est située ?”
- “ J'ai entendu dire qu'elle est à environ deux milles et demi du centre de la cité,
“ et qu'il se nomme *Irondequoit*.”
- “ Avez-vous fait mention de *Dan* ou *Barcum* comme étant le mari de la femme
“ que vous avez accouchée en sa présence, et a-t-elle dit s'il l'était ou non,
“ le soir de ses couches ?”
- “ Lorsqu'elle lui a dit de sortir, elle a dit qu'elle n'avait pas besoin d'homme au-
“ près d'elle. Je lui ai dit que je croyais qu'elle pouvait permettre à son
“ mari d'être présent, et elle a répondu qu'il ferait mieux de se retirer ; elle
“ n'a pas dit s'il était son mari ou non.”
- “ Etes-vous positive à dire que le jour que vous avez accouché cette femme, est
“ le quinze août, 1852 ?”
- “ Je suis positive.”
- “ Avez-vous laissé le même matin, si c'est le cas, vous êtes-vous rendue chez vous,
“ et avec qui ?”
- “ J'ai laissé la maison le même matin, vers les neuf heures, et *Dan* est venu
“ avec moi ; je me suis rendu chez moi ?”

“ La personne appelée *Dan* vous a-t-elle remené chez vous en wagon ou à pied,
“ et vous a-t-elle remenée par le même chemin qu’il vous avait amenée ?”

“ Il m’a remenée dans un wagon et par une route différente, pendant une partie
“ du chemin.”

“ Dans l’après-midi du jour suivant, la personne appelée *Dan* a-t-elle été de
“ nouveau chez vous, si elle y a été, dites pourquoi, et ce qu’elle vous a
“ dit ?”

“ *Dan* est revenu dans l’après-midi du même jour, et dit que comme il se trouvait
“ près de chez moi, il était entré pour me dire que si quelqu’un demandait
“ où j’avais été, de ne pas le dire ?”

“ Quel jour était-ce ?”

“ C’était dimanche, le 15 août 1852 ?”

“ L’homme a-t-il fait allusion ce jour-là, ou aucun autre jour, à la position que
“ la personne que vous aviez accouchée occupait dans la société ?”

“ Il me dit alors “ cette femme n’est pas dans la position où elle a été.”

“ Le même homme est-il encore allé chez vous pour vous demander d’aller visi-
“ ter la même femme, dites en quel temps et si vous êtes allé dans ce der-
“ nier cas, dites tout ce qui s’y est passé pendant votre visite ?”

“ Le même homme est venu me chercher dans l’après-midi du 16e jour, et j’y
“ suis allée avec lui, conformément à un entendement que j’avais eu avec lui
“ le 15. C’est l’usage de visiter les personnes dans cet état, le jour suivant.
“ J’ai trouvé la femme seule. Elle m’a demandé si quelqu’un était venu
“ chez moi la veille pour s’informer où j’avais été. Je lui ai dit que non, et
“ elle a repris, “ personne !” J’ai fini par lui dire qu’un constable était venu
“ et m’avait emmené à la police pour cette cause.” Elle me dit, “ Je suis
“ en difficultés et j’ai besoin d’un ami, et l’ami qui me conseillait de vous
“ aller trouver m’a dit que je pouvais me fier sur vous. L’homme qui
“ demeure ici n’est pas mon mari, mais c’est un homme marié et mon ami.
“ Mon ami est un irlandais et un noble, et il est si irrité de ce que je ne
“ veux pas retourner avec lui, qu’il est déterminé de m’enlever ce cher petit
“ enfant et ce petit nourisson. Il a une charmante petite fille qu’il a arrachée
“ d’entre mes bras. Connaissez-vous quelqu’un qui se chargera de cette
“ petite et en prendra soin ?” Je lui ai dit que non, et que personne ne pou-
“ vait légalement lui enlever la petite. Elle m’avait dit qu’elle avait besoin
“ d’un ami, elle ajouta : “ Je vous donnerai cent et même deux cents piastres
“ si vous en avez besoin pour quelque chose.” Ensuite elle dit : “ Si je pou-
“ vais trouver quelqu’un qui voulût prendre soin de ce *baby*, quand ce ne
“ serait que pour une semaine, je me relèverais beaucoup plus vite.” Elle
“ ajouta encore : “ Ne craignez pas d’éprouver du désagrément ; vous n’en
“ éprouverez pas, dussé-je m’en aller à cinq cents milles. La femme de
“ mon procureur, l’ami qui vous avait recommandée à moi, désirait beaucoup
“ que je demeurasse avec vous, vu que je serais dans un lieu si secret.” Je
“ ne lui ai répondu que lorsqu’elle m’a adressé une question directe.”

- “ Vous a-t-elle dit où demeurait son mari, et a-t-elle fait allusion en quelque manière et de quelle manière à un divorce ? ”
- “ Elle ne m’a pas dit où il demeurait, mais elle dit qu’il allait tenter d’obtenir un divorce, à la session prochaine du parlement canadien, et qu’elle allait elle-même essayer d’en obtenir un de son côté. ”
- “ Vous a-t-elle questionnée alors, ou quand, pour savoir si vous pouviez identifier la maison ou le petit garçon *Charlie*, et pouvez-vous dire si elle est la même personne qui s’est adressée à vous pour des chambres à *Rochester* ? ”
- “ Elle m’a demandé ce jour-là, si je pouvais l’identifier, ainsi que le petit garçon et l’endroit. Le 16 août, lorsque j’aperçus sa figure pour la première fois chez elle, je m’aperçus que je l’avais vue auparavant. Je n’ai pas aimé à en faire le serment, mais je suis convaincue par moi-même que c’est la même personne. ”
- “ L’homme appelé *Dan* vous a-t-il reconduite chez vous en cette occasion, et cette femme lui donna-t-elle des instructions ? ”
- “ Il m’a mené chez moi, et la femme lui a dit de me mener par une route toute-à-fait différente de celle qu’il avait prise dans les cas précédents. ”
- “ A-t-elle exprimé quelque désir relativement au degré d’attention que vous deviez vous-même porter à l’endroit ? ”
- “ Lorsqu’elle m’a demandé si je reconnaîtrais l’endroit, et que je lui ai répondu que non, elle m’a prié de ne point l’examiner, afin de ne pas le reconnaître. Je lui dis que je ne l’avais pas reconnue lorsque j’étais arrivé ce jour-là. C’est en cette circonstance que j’ai été pleinement convaincue quelle était la même personne que j’avais déjà vue. C’est par le regard qu’elle m’a lancé, lorsque je lui ai fait cette réponse. ”
- “ Avez-vous visité de nouveau la maison et quand ? Si vous l’avez visitée, qui y est allé avec vous ? Les portes étaient-elles fermées ou ouvertes ; qui vous a ouvert les portes, et pour quel objet y êtes-vous allée ? ”
- “ J’y suis allée de nouveau le huitième jour après les couches de la femme. Le dimanche suivant, j’y suis allé avec un ami qui ne connaissait pas le chemin, et j’ai trouvé l’endroit moi-même en me rappelant les différents détours de la route. J’ai frappé à la porte et elle m’a été ouverte aussitôt par *Dan*. J’ignore si la porte était fermée à la clef ou non ; je n’ai pas cherché à l’ouvrir. J’y suis allée parce que je voulais obtenir mes honoraires, et en même temps pour voir comment ils se portaient. ”
- “ Combien de temps après avez-vous de nouveau visité la maison ? ”
- “ Je ne me rappelle pas si c’est trois ou dix jours plus tard, vers le milieu de la même semaine ou le milieu de la semaine suivante. J’y suis allée avec d’autres amis pour le même objet. ”
- “ Connaissez-vous M. *McCracken*, grand bailli de la cité de *Hamilton*, et étiez-vous présente à son audition comme témoin hier ? ”

“ Je le connais un peu et j'étais présente hier à son audition comme témoin.”

“ Après votre dernière visite, avez-vous eu occasion, et dites en quelle circonstance, de retourner à la maison où vous aviez accouché la femme, et dites qui vous accompagnait ? ”

“ Le premier février 1853, j'y suis allée accompagnée de *M. McCracken*.”

“ En quelle occasion y êtes-vous allée ? ”

“ A l'occasion des obsèques de l'enfant qui fut enterré ce jour-là, et dont le convoi laissa la même maison.”

“ Avez-vous vu la femme que vous avez accouchée ainsi que vous l'avez mentionné, et lui avez-vous demandé quel était cet enfant que l'on enterrait ? ”

“ J'ai vu la femme ; je lui ai dit que j'avais appris la mort de l'enfant et que je désirais la voir. Voilà tout ce qui s'est passé quant à l'identification de l'enfant.”

“ Vous a-t-elle montré l'enfant, ou vous a-t-elle dit où vous pourriez la voir ? ”

“ Elle a dit : “ La voilà, allez la voir.”

“ Vous a-t-elle donné à entendre que c'était l'enfant dont vous l'aviez délivrée le 15 août dernier.”

“ Elle n'a rien dit au contraire. J'en ai parlé comme étant le même enfant, considérant qu'il n'existait aucun doute à ce sujet.”

“ Qui était dans la maison quand vous y êtes entrée avec *M. McCracken*, et qui a assisté aux funérailles de l'enfant ? ”

“ Il y avait deux femmes et un ministre, *Dr. VanIngen*, de *Grace Church, Rochesier*.”

“ La personne appelée *Dan*, était-elle alors présente ? A-t-elle assisté aux funérailles de l'enfant, et dites en quelle qualité ? ”

“ *Dan* était présent et a assisté aux funérailles de l'enfant. Il s'est rendu au lieu de la sépulture dans la même voiture que la femme que j'avais délivrée, ainsi que le ministre. Il m'a paru tout-à-fait chez lui dans la maison.”

“ Avez-vous vu le petit garçon appelé *Charlie*, en cette occasion ? ”

“ Oui.”

“ *M. McCracken* qui, comme vous l'avez dit, vous a accompagnée à l'enterrement, vous a-t-il alors indiqué la femme que vous aviez délivrée de l'enfant, le 15 août 1852, et l'a-t-il fait dans la maison où vous l'aviez délivrée et comme quelle personne vous l'a-t-il indiquée ? ”

“ Il me l'a désigné deux fois dans la maison, et une fois au cimetière comme étant *Mad. Beresford*.”

“ Etes-vous très-certaine que la personne que M. *McCracken* vous a indiquée en
 “ cette occasion comme étant Mad. *Beresford*, était la même personne que
 “ vous aviez délivrée de l'enfant, ainsi que vous l'aviez mentionné ? ”

“ J'en suis très-certaine. ”

“ Avez-vous appris de M. *McCracken*, dans le cours de la conversation, qui était
 “ la personne appelée *Dan* ? ”

“ Oui, il en a parlé comme étant *Dan* ou *Daniel Gallagher*. ”

“ Avez-vous appris de M. *McCracken* quels rapports existaient entre *Daniel Gal-*
 “ *lagher* et Mad. *Beresford* et son époux à *Hamilton*, et s'il avait été à leur
 “ service ? ”

“ J'avais appris auparavant en quelle qualité il était au service de la famille, et
 “ je crois que M. *McCracken* me l'a aussi mentionné. J'ai compris qu'il
 “ avait été leur cocher. ”

“ La maison où vous vous êtes rendue pour assister à l'enterrement et aux couches
 “ avoisine-t-elle celle de M. *Leggett*, ou avez-vous appris qu'il était un
 “ des voisins ? ”

“ J'ai appris que M. *Leggett* était leur plus proche voisin. ”

Le témoin a reçu ordre de se retirer.

Alors M. *James McCracken* a été appelé et entendu de nouveau comme
 suit :—

“ Vous étiez présent à l'examen, ce jour, de Mad. *Doud* comme témoin, est-elle
 “ la personne à qui vous avez indiqué Mad. *Beresford* lors de l'enterrement,
 “ ainsi que vous l'avez mentionné, et la personne que vous lui avez indi-
 “ quée était-elle Mad. *Beresford* ? ”

“ Elle est la personne à qui j'ai indiqué Mad. *Beresford*, et Mad. *Beresford* est
 “ la même personne que je lui ai indiquée lors de l'enterrement, ainsi que je
 “ l'ai mentionné. ”

“ Vous rappelez-vous que dans le cours de la conversation avec Mad. *Doud*,
 “ lors de l'enterrement, vous avez parlé de *Daniel Gallagher*, comme étant
 “ le même *Daniel Gallagher* auquel vous aviez fait allusion lorsque vous
 “ avez été entendue, comme ayant été le cocher du capitaine *Beresford* ? ”

“ Oui, je me le rappelle. ”

Le témoin a reçu ordre de se retirer.

Le conseil a reçu ordre de se retirer.

Il a été alors proposé que la considération ultérieure et la seconde lecture
 du bill soient remises à demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans
 l'affirmative et

Ordonné en conséquence.

Jeudi, 7 avril 1853.

L'ordre du jour étant lu pour la considération ultérieure et la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour venir en aide à *William Henry Beresford*," et pour entendre les conseils pour et contre icelui ;

Les conseils ont été en conséquence appelés ;

Et *George O. Stuart*, écuyer, a comparu comme conseil de la part du pétitionnaire ;

Et aucun conseil n'a comparu pour Mad. *Beresford* ;

Alors M. *Robert Leggett* a été appelé et entendu de nouveau comme suit :—
(*Par le conseil.*)—"Avez-vous déjà été assermenté et entendu comme témoin
" dans une affaire de divorce actuellement devant cette chambre ?"

"Oui."

"Vous avez dit que Mad. *Beresford* était arrivée à *Irondequoit* dans le mois
" d'août 1851, voulez-vous spécifier le jour, et si elle et *Daniel Gallagher*
" ont depuis cette époque toujours résidé dans votre voisinage, sans laisser
" leur demeure, si ce n'est pour aller à *Rochester* ou dans les environs ?"

"Elle est arrivée là le huit ou le dix août 1851. Depuis cette époque, elle a
" demeuré près de chez moi avec *Daniel Gallagher*, sans laisser leur de-
" meure pour aller plus loin que *Rochester*, ou dans les environs."

"Voulez-vous dire combien de temps a duré votre intimité avec Mad. *Beresford*,
" à compter du jour de son arrivée à *Irondequoit*, en août 1851, et quand
" elle a cessé, et pour qu'elle raison ?"

"Elle a duré environ huit mois, et elle a cessé vers le mois de mars 1852,
" parceque *Daniel Gallagher* a accusé ma petite fille d'avoir ri d'une autre
" jeune demoiselle du voisinage, pour avoir été là coucher avec lui. Ça
" été là le sujet de la plainte. Je crois avoir dit à *Daniel Gallagher* le len-
" demain au matin, que s'il allait se comporter ainsi, nous aurions bientôt réglé
" nos comptes, et que si nous ne pouvions vivre en bons voisins, chacun se tien-
" draît de son côté de la clôture. Quelques jours après cette entrevue, la
" porte que j'avais scellée dans ma clôture à la demande de Mad. *Beresford*, a
" été clouée par elle ou par quelque membre de sa famille. Depuis cette
" époque nous n'avons plus eu de communications ensemble."

"Vous avez parlé d'une porte qui a été fermée, avait-elle été ouverte pour établir
" une voie de communication entre votre établissement et celui de Mad.
" *Beresford*? Dites quand cette porte a été ouverte, et combien de temps
" après l'arrivée de Mad. *Beresford*."

"Elle a été ouverte à la demande de Mad. *Beresford*, pour établir une communi-
" cation entre les deux établissements, et elle a servi à cet usage. Elle m'a
" prié de l'ouvrir deux ou trois fois après son arrivée. Elle n'aimait pas
" sortir dans la rue pour se rendre chez moi."

- “ Combien de fois par jour et combien de fois dans la soirée, Mad. *Beresford* avait-elle coutume d'aller chez vous, lorsque vous viviez dans l'intimité ?
 “ Dites en même temps le degré d'intimité qui existait entre les membres de votre famille et ceux de la famille de Mad. *Beresford*.”
- “ Mad. *Beresford* avait l'habitude de venir chez moi deux ou trois fois par jour, et d'y demeurer très-souvent jusqu'à huit ou neuf heures du soir. Avant longtemps, ma femme parut peu se soucier de son intimité, croyant qu'elle se mettait trop à l'aise à la maison. Notre intimité se ralentit après le mois de janvier 1852. Elle intima à ma femme qu'elle croyait qu'elle s'absentait à dessein pour éviter sa société, et en effet, c'était le cas. Nous avons vécu dans une grande intimité depuis le mois d'août 1851, jusqu'au mois de janvier 1852, mais cette intimité a diminué après cette époque.”
- “ Les membres de votre famille étaient-ils dans l'habitude de fréquenter dans la journée et dans la soirée, la famille de Mad. *Beresford*, jusqu'au mois de janvier 1852 ?”
- “ Oui, ils avaient des relations journalières ensemble. Ils se rencontraient et conversaient ensemble.”
- “ Aurait-il été possible à Mad. *Beresford* de s'absenter de *Rochester* pendant 12 ou 24 heures, avant janvier 1852, sans que votre famille ou vous-même en eussiez eu connaissance ?”
- “ La chose était impossible.”
- “ Le capitaine *Beresford* aurait-il pu, en aucun temps, pendant votre intimité avec son épouse, lui rendre visite, sans que vous en eussiez eu connaissance ainsi que les voisins ?”
- “ Je ne crois pas.”
- “ Avez-vous jamais entendu dire qu'il ait visité *Irondequoit* ou les environs ?”
- “ Jamais.”
- “ Vous avez dit que la maison de Mad. *Beresford* était demeurée fermée depuis le 15 août 1852, afin qu'il ne fût pas su qu'elle avait eu un enfant. Saviez-vous alors que c'était le cas ? Si vous le saviez, dites de quelle source vous aviez obtenu votre information ?”
- “ Je savais le 15 août que c'était le cas. Le même jour, en compagnie d'un autre monsieur, j'ai suivi *Daniel Gallagher* qui s'en retournait avec la femme qu'il avait prise à la maison. Le juge de police, M. *Moore*, m'a dit que le 16 cet enfant était dans la maison de Mad. *Beresford*. Elle s'est tenue renfermée après sa naissance, et je crois qu'il s'est écoulé six semaines avant qu'elle ait été vue. Après les six semaines, je la voyais tous les jours, trois ou quatre fois, jusqu'au vingt-et-un du mois dernier.”
- “ Quand, où et sous quelles circonstances étiez-vous dans l'habitude de la voir aussi souvent ?”

- “ Elle allait à la grange avec *Dan* pour jouer ensemble. Je travaillais mon bois
 “ au nord de ma maison, vis-à-vis la leur, ce qui me donnait l’avantage de
 “ voir tout ce qui se passait chez eux.”
- “ Entendez-vous dire qu’elle s’est de nouveau cachée le ou vers le 21 mars der-
 “ nier ? Si c’est le cas, pour quelle raison ?”
- “ Elle s’est cachée de nouveau vers ce temps. J’en ignore la raison, à moins
 “ que ce ne fût dans la crainte qu’on lui servit les papiers. Je l’ai vue
 “ une heure avant que *M. McCracken* soit venu chez moi.”
- “ Avez-vous été témoin de l’enterrement de l’enfant de *Mad. Beresford* ? Si
 “ c’est le cas, dites quand ? Mentionnez les noms des personnes qui étaient
 “ présentes, et tout ce que vous avez remarqué de particulier pendant le dit
 “ enterrement.”
- “ J’ai été témoin de l’enterrement de l’enfant de *Mad. Beresford*. Je crois qu’il
 “ a eu lieu le 1er février 1853. *M. A. D. Jennings*, son épouse et sa fille
 “ étaient présents, ainsi que *M. Eneas Ganyard* et son épouse, *M. McCracken*,
 “ *Mad. Doud*, une jeune demoiselle et deux messieurs que je ne connais
 “ pas. J’ai appris plus tard que l’un d’eux était un ministre. J’ai vu *Mad.*
 “ *Beresford* et *Daniel Gallagher* et le jeune garçon *Charlie*. *Dan* a paru
 “ très-exaspéré lorsque la voiture qui contenait *M. McCracken* et *Mad. Doud*
 “ est arrivée. Il les a regardés en face jusqu’à ce qu’ils soient entrés dans la
 “ maison. Je savais que c’était *Mad. Doud*, je l’avais vue deux fois aupa-
 “ ravant.”
- “ Quelques autres personnes ont-elles été à l’enterrement dans la même voiture
 “ que *Mad. Beresford* ? Si c’est le cas nommez-les.”
- “ Il y avait *Dan*, *M. Ganyard*, le ministre et le jeune garçon *Charlie*.”
- “ Après que *Mad. Beresford* a été établie dans votre voisinage, quel a été son
 “ comportement, son caractère et sa conduite jusqu’au mois de juillet 1852 ?”
- “ Les voisins n’ont trouvé rien à redire à sa conduite ou à son caractère, jusqu’au
 “ mois de janvier 1852. C’est alors qu’ils ont commencé la trouver en
 “ défaut.”
- “ Dans ses relations avec vous et votre famille, comment s’est-elle comportée
 “ jusqu’au mois de janvier 1852 ?”
- “ Elle s’est toujours comportée comme une dame jusqu’à cette époque.”
- “ Avez-vous jamais eu occasion de converser avec *Mad. Beresford*, et quand, au
 “ sujet du capitaine *Beresford*, son mari ? Si c’est le cas, rapportez-en les
 “ particularités.”
- “ J’ai eu une conversation avec elle au sujet de son mari, vers le mois de
 “ décembre 1851. Elle m’a dit qu’elle avait un mari, à Toronto ou Hamilton,
 “ je crois, capitaine dans le régiment des carabiniers. La manière dont
 “ cette conversation s’est engagée avec elle, est quelle est venue chez moi

- “ avec des papiers pour me prier de les examiner. Les papiers étaient au nom de *William Henry Beresford*, je crois, et attestaient qu’il était un capitaine au service de sa majesté. Son nom y paraissait aussi comme *Emma Catherine Beresford*. Je lui ai dit que je n’étais pas un procureur. Elle m’a alors demandé si je pouvais la recommander à quelqu’un. Je l’ai recommandée au juge *Selden*. Les papiers venaient de Toronto. Ils avaient été transmis par l’avocat de son mari, *M. Gamble*, je crois.”
- “ Lorsque Mad. *Beresford* est arrivée la première fois à *Irondequoit*, a-t-elle dit “ qui *Daniel Gallagher* était ?”
- “ En arrivant la première fois, elle n’a pas dit qui il était. Lorsque je les ai vus d’abord, je l’ai appelée sa femme, et ni l’un ni l’autre n’a rien dit au contraire. Le jour suivant, ils sont encore venus chez moi, et elle a dit qu’il n’était pas son mari, mais son frère ; que son mari était en *Angleterre*.”
- “ Mad. *Beresford* a-t-elle eu quelque serviteur ou autre personne dans sa maison, “ à part de *Gallagher* et du petit garçon *Charlie*, depuis son établissement “ à *Irondequoit* ?”
- “ Non, elle n’a pas eu de serviteur excepté *Gallagher*, et le petit garçon *Charlie*, “ et aucune autre personne que son frère *Charles Lawrence*, venu de *New-York*, suivant ce qu’elle disait.”
- (*Par un membre.*)—“ Avez-vous pris communication des papiers que Mad. *Beresford* vous a communiqués, et quel était leur contenu ?”
- “ J’en ai lu quelques-uns. Elle devait les signer et les renvoyer à *Toronto*. Je n’étais pas assez au fait de leur contenu pour répondre, et c’est pour cette raison que je lui ai conseillé d’aller trouver un avocat. Elle m’a dit plus tard quel en était le contenu. Elle m’a informé que son avocat lui avait dit qu’il était heureux qu’elle ne les avait pas signés, vu qu’elle serait demeurée sans moyens de subsistance. C’est le même soir qu’elle m’a dit cela, après avoir été chez son avocat.”
- (*Par le conseil.*)—“ Pouvez-vous dire quand son frère est arrivé à *Irondequoit*, et “ quand il en est reparti ?”
- “ Je ne puis dire le jour précis. Je crois qu’il est arrivé dans le cours du mois de janvier 1852, et s’en est allé en mai 1852.”
- “ Le capitaine *Beresford* a-t-il, à votre connaissance, visité *Irondequoit* ?”
- “ Jamais.”
- “ Mad. *Beresford* a-t-elle, à votre connaissance laissé sa résidence à *Irondequoit* ?”
- “ Pas avant le premier juillet 1852.
- Le témoin a reçu ordre de se retirer.”

Alors M. *William Breck* a été de nouveau appelé et entendu comme suit :—

“ Remplissez-vous quelque charge publique à *Rochester*, et laquelle, à part de celle de la profession légale? Si c'est le cas, dites si dans l'une ou l'autre de vos qualités, vous avez connu M. *Leggett* et Mad. *Doud* qui ont été entendus comme témoins à la barre de cette chambre, ainsi que le caractère et la position dont ils jouissent dans la cité de *Rochester*?”

“ Je remplis la charge de collecteur des donanes pour le district de *Genesee* depuis deux années. J'ai connu M. *Leggett* personnellement depuis les derniers douze mois, et j'en avais entendu parler auparavant. C'est un homme infiniment respectable, qui a rempli plusieurs charges publiques dans la ville d'*Irondequoit*. J'ai connu Mad. *Doud* personnellement depuis les derniers cinq mois. J'en avais entendu parlé quatre ou cinq mois auparavant en sa qualité de médecin. Elle est très-respectable; je n'ai jamais rien entendu dire contre son caractère.”

Le témoin a reçu ordre de se retirer.

Le conseil a reçu ordre de se retirer.

Il a été alors proposé que la considération ultérieure et la seconde lecture du bill soient remises à mercredi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Mercredi, 13 avril 1853.

L'ordre du jour étant lu pour la considération ultérieure et la seconde lecture du bill, intitulé : “ Acte pour venir en aide à *William Henry Beresford*,” et pour entendre les conseils pour et contre icelui ;

Les conseils ont été en conséquence appelés.

Et *George O'Kill Stuart*, écuyer, a comparu comme conseil de la part du pétitionnaire.

Et aucun conseil n'a comparu de la part de Mad. *Beresford*.

M. *Stuart* a remis deux documents, et a dit qu'il ne croyait pas qu'il fût nécessaire de troubler la chambre avec de nouveaux témoignages.

Les documents ont été remis et lus comme suit :—

PROVINCE DU CANADA, } EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE BAPTEMES,
 District de Québec. } MARIAGES ET SÉPULTURES, de l'église *St. George*, en la cité de *Montréal*, dans le dit district, pour l'année mil huit cent cinquante.

William Henry Beresford de *Montréal*, célibataire, et *Emma Catherine Lawrence*, du même lieu, fille, ont été mariés en vertu d'une licence, le dixième jour de juillet, 1850, par moi

(Signé,) Wm. BOND,

Ce mariage a été dûment célébré entre nous,

(Signé,) *W. H. Beresford*, capt., brig. des carabiniers,

(Signé,) *Emma Catherine Lawrence*,

Témoins,

(Signé,) *George Platt*,

(Signé,) *Thos. Critchley*,

Nous, le protonotaire de la cour supérieure pour le *Bas-Canada*, dans le district de *Montréal*, certifions par les présentes, que ce qui précède est un extrait fidèle du registre des actes de baptêmes, mariages et sépultures de la dite église *St. George*, pour la dite année, dans le dit district. Le dit registre étant déposé dans notre bureau.

Donné à *Montréal*, ce huitième jour d'avril de l'année mil huit cent cinquante-trois.

MONK, COFFIN ET PAPINEAU,
P. C. S.

Ce jourd'hui, le dix juillet de l'année mil huit cent cinquante, pardevant nous les notaires publics soussignés, dûment commissionnés et assermentés et instrumentant dans et pour cette partie de la province du *Canada*, ci-devant constituant la province du *Bas-Canada*, domiciliés dans la dite cité de *Montréal*, dans la dite province ;

Etaient présents *William Henry Beresford*, célibataire, actuellement dans la dite cité de *Montréal*, capitaine dans la brigade des carabiniers de sa majesté, stationnés à *Kingston*, dans la ci-devant province du *Haut-Canada*, d'une part, et *Emma Catherine Lawrence*, fille, ci-devant de *Hatifax*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, et actuellement dans la dite cité de *Montréal* fille majeure et usant de ses droits, d'autre part ; les dits *William Henry Beresford* et *Emma Catherine Lawrence*, dans la vue et intention de s'unir par les liens sacrés du mariage, ont formé et arrêté les conventions et stipulations suivantes, savoir : les dits *William Henry Beresford* et *Emma Catherine Lawrence* conviennent de faire célébrer leur dit mariage aussitôt que possible, conformément aux rites de l'église épiscopale protestante.

Il est expressément convenu et arrêté entre le dit *William Henry Beresford* et la dite *Emma Catherine Lawrence* qu'il n'y aura pas de communauté de biens entre eux, quant à tous biens réels ou personnels, meubles ou immeubles, leur appartenant actuellement, ou qui appartaient dès avant le dit mariage à l'un ou à l'autre, ni quant à tous biens réels ou personnels, meubles ou immeubles que l'un ou l'autre pourra acquérir, par legs, donation, succession, achat, échange, ou en aucune autre manière ou façon quelconque, en aucun temps pendant leur dit futur mariage, nonobstant toute loi, usage ou coutume à ce contraire. Déro-

geant expressément par les présentes, les dites parties contractantes, et renonçant à toute loi, usage ou coutume, et particulièrement à la coutume de *Paris* en usage dans cette partie de la dite province ci-devant le *Bas-Canada* et communément appelé le *Canada-Est*. Et il est de plus convenu entre les dites parties ici présentes que la dite *Emma Catherine Lawrence* aussi bien que le dit *William Henry Beresford* seront et demeureront chacun de son côté, propriétaires exclusifs de tous biens réels ou personnels, meubles ou immeubles qu'ils possèdent actuellement, ou qu'ils pourraient acquérir et posséder par la suite.

Et il est spécialement déclaré par les présentes, que les biens séparés et exclusifs de la dite *Emma Catherine Lawrence* consistent dans ses habillements bagues, joyaux, biens paraphernaux et autres droits de toute nature qu'elle possède actuellement et qu'elle pourra avoir par la suite par legs, donation, succession, testament, ou en aucune autre manière quelconque.

Et les dites parties contractantes, déclarent et conviennent par les présentes, de part et d'autre, que le dit *William Henry Beresford* encourra et paiera toutes les dépenses de la maison et de la famille, et fournira tous les vêtements, habillements et autres choses nécessaires à la dite *Emma Catherine Lawrence*, sa dite future épouse, ainsi qu'à l'enfant ou aux enfants des dites parties contractantes, et pourvoira à l'éducation des dits enfants, sans que la dite *Emma Catherine Lawrence* soit aucunement personnellement tenue ou responsable dans ses biens présents et à venir pour toute ou aucune partie des dépenses à cet effet. Et tous les biens et droits appartenant actuellement ou qui pourront par la suite survenir et appartenir à la dite *Emma Catherine Lawrence*, ainsi que tous les revenus, profits et émoluments en provenant, seront reçus, régis, administrés, et mis de côté, et seront payés et remis à la dite *Emma Catherine Lawrence* à l'expiration du dit mariage, comme à elle seule appartenants. Et toutes les dettes et engagements et obligations de l'une ou l'autre des dites parties contractantes, encourues avant le dit mariage, ne seront imposées ni prélevées sur les propriétés mobilières ou immobilières de l'une ou de l'autre.

Et en considération de ce que dessus, le dit *William Henry Beresford* donne, quitte, délaisse et abandonne à la dite *Emma Catherine Lawrence*, avec promesse de garantie, fournir et faire valoir, la somme de mille louis, argent courant du Canada, formant partie d'une certaine obligation et hypothèque par *George Alford*, de la cité de Québec, éeuyer, en faveur du dit *William Henry Beresford*, en date du six avril dernier, et faite et passée à Québec pardevant M^{re} *J. Childs* et confrère, notaires, de même que tous les droits d'hypothèque y appartenants, en proportion des dits mille louis, en vertu du dit contrat portant hypothèque, avec ensemble le droit par la dite *Emma Catherine Lawrence*, de posséder et de tenir la dite propriété ainsi hypothéquée jusqu'au plein et entier paiement de la dite somme de mille louis, tel que le dit *William Henry Beresford* possède le dit droit en vertu du dit hypothèque, substituant et subrogeant par les présentes la dite *Emma Catherine Lawrence* à icelui, et s'en départissant en faveur de sa dite future épouse. Pour accomplir et mettre à effet les objets qu'il a en vue et l'intention des présentes, il donne à sa dite future épouse plein et entier pouvoir

et autorité de les accomplir et mettre à exécution, et la constitue son procureur à cet effet. Laquelle dite somme sera reçue pour la dite *Emma Catherine Lawrence* conjointement avec son dit futur époux, ses hoirs ou ayans-cause, lorsqu'elle deviendra due en vertu du dit hypothèque, et sera appliquée en la manière ci-après pourvue; et après la mort du dit *William Henry Beresford*, elle en aura la jouissance sa vie durant, ainsi que des rentes, revenus, intérêts et profits en provenant alors ou ci-après, en usufruit, et elle les percevra, recevra et en disposera comme à elle appartenants; et à la mort de la dite *Emma Catherine Lawrence*, la dite somme de mille louis retournera et appartiendra aux enfant ou enfants des dites parties contractantes et aux hoirs et ayans-cause des dits enfant ou enfants; et dans le cas où il n'y aurait plus d'enfant ou enfants survivants à la mort de la dite *Emma Catherine Lawrence*, appartenants aux dites parties contractantes, la dite somme de mille louis ira et retournera aux héritiers légitimes du dit *William Henry Beresford*. Et il est par les présentes convenu ainsi qu'il en a été fait mention ci-dessus que quand et aussitôt que le montant entier du dit hypothèque sera dû et payable au dit *William Henry Beresford*, ses hoirs ou ayans-cause, la dite somme de mille louis sera par le dit *William Henry Beresford*, s'il est vivant, ou par ses hoirs ou ayans-cause, s'il est mort, placée sans délai d'une manière sure et convenable dans quelque fonds ou placement immobiliers, conjointement avec la dite *Emma Catherine Lawrence*, mais en son nom seulement, et dans la dite ci-devant province du Bas-Canada, afin qu'elle soit, autant que faire se pourra, exonérée de tous troubles et dépenses à l'égard de ce qui précède et du dit placement, et il demeurera ainsi au nom de la dite *Emma Catherine Lawrence*, mais à l'avantage du dit *William Henry Beresford* jusqu'à ce que les droits de la dite *Emma Catherine Lawrence*, et icelui, en usufruit comme susdit, commencent et soient ouverts, sous peine, etc., etc.

Et en considération des prémisses, il est par les présentes expressément déclaré que le dit futur mariage ne donnera lieu à aucun douaire, soit coutumier préfix, ni en la faveur de la dite *Emma Catherine Lawrence*, ni en celle des enfant ou enfants des dites parties contractantes, tous lesquels droits sont par les présentes spécialement mis de côté et abandonnés.

Et pour la signification et l'enregistrement des présentes, les dites parties nomment et constituent le procureur d'icelles, ou d'une expédition authentique d'icelles, leur procureur auquel elles accordent tous les pouvoirs et autorité à cet effet. Car ainsi, etc.

Et pour l'exécution des présentes et de ce qui précède, les dites parties ont élu leur domicile en l'étude du soussigné *George Platt*, à *Montréal* susdit. Au quel lieu, &c.

Fait et passé en la dite cité de *Montréal*, en l'étude du soussigné *George Platt*, les jour, mois et an susdits, et signé par les dites parties contractantes avec et en présence de nous dits notaires qui avons aussi signé les présentes, après lecture faite aux parties par le dit *George Platt* dans le notariat duquel elles

demeurent de record pour perpétuelle demeure, sous le numéro, trois cent-deux.

(Signé,) WILLIAM HENRY BERESFORD,
Capt. Brig. des Carabiniers.

(Signé,) EMMA CATHERINE LAWRENCE.
(Signé,) GEORGE PLATT, N. P.

(Signé,) H. J. Meyer, N. P.

Deux mots rayés sont nuls.—Quatre notes en marge sont bonnes.

Vraie copie de l'original de record dans mon bureau.

GEORGE PLATT, N. P.

N^o. 11,359.

Je certifie par les présentes que ce document a été entré et enregistré au bureau d'enregistrement pour le comté de Quebec, à midi, le neuvième jour d'août, mille huit cent cinquante, sous le numéro onze mille trois cent cinquante neuf, dans le registre B. vol. 29, page 299.

C. N. MONTIZAMBERT,
Régistrateur.

M. Stuart a été alors entendu pour elore la cause.

Le conseil a reçu ordre de se retirer.

Ordonné, que la considération ultérieure et la seconde lecture du dit bill soient remises à vendredi prochain.

Ordonné, que le dit bill, ainsi que les témoignages produits devant cette chambre soient imprimés dans les deux langues pour l'usage des membres.

(Atteste,) J. F. TAYLOR,
Greffier, conseil législatif.

son procureur à
herine Lawrence
se, lorsqu'elle
manière ci-après
n aura la jouis-
surofits en prove-
et en disposera
rine Lawrence,
tant ou enfants
s enfant ou en-
vivants à la mort
parties contrac-
s légitimes du
ainsi qu'il en
nt entier du dit
l, ses hoirs ou
Henry Beres-
ort, placée sans
acement immo-
is en son nom
in qu'elle soit,
a l'égard de ce
la dite *Emma*
Beresford jusqu'à
lui, en usufruit

expressément
soit coutumier
i en celle des
ts sont par les

s dites parties
n authentique
autorité à cet

es parties ont
ul susdit. Au

signé *George*
r actantes avec
ésentes, après
duquel elles

